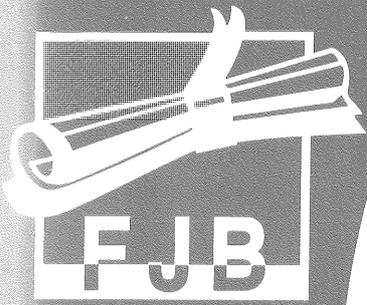


Panel de midi

N° 24



FONDATION
JEAN BOETS
ASBL

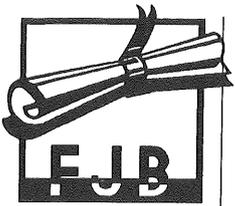
Thème

A L'HEURE DU PROCESSUS DE BOLOGNE

**" L'ADEQUATION DES
FORMATIONS AGRONOMIQUES
AU MARCHÉ DU TRAVAIL "**

Editeur responsable :
Philibert CAYET,
Président de la
Fondation Jean BOETS

Rue de Montegnée, 144
4101 JEMEPPE
Tél. : 04/233 87 61



SOMMAIRE

Hommage à notre Administrateur
M. Willy LEIDINGER p. 3

Panel de Midi n° 24 p. 5

A L'HEURE DU PROCESSUS DE BOLOGNE
**" L'ADEQUATION DES FORMATIONS AGRONOMIQUES
AU MARCHÉ DU TRAVAIL "**

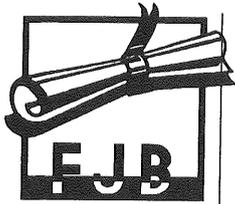
Le thème p. 5

Les exposés p. 15

Les débats p. 35

La liste des participants p. 67

Les annonceurs p. 69

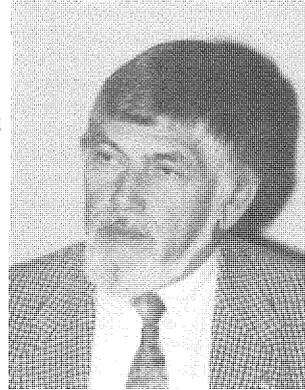


HOMMAGE A WILLY LEIDINGER

La FONDATION JEAN BOETS est en deuil
Hommage à notre administrateur Willy LEIDINGER

Le dimanche 25 janvier 2004, Willy LEIDINGER nous quittait — non sans avoir mené avec courage et discrétion une longue lutte contre la maladie.

Né le 10 mai 1935 à Saint-Nicolas, Willy LEIDINGER entre très tôt à l'école technique ; diplômé de l'Institut Provincial d'Enseignement Technique de Seraing, il sera Ingénieur technicien en mécanique en 1957. La même année, il entre en fonction à la Province de Liège, en qualité de Professeur de cours techniques à l'Ecole Technique Provinciale de Herstal.



Retour à l'IPET de Seraing, dont il deviendra Directeur des cours de promotion sociale dès 1973. L'enseignement de promotion sociale restera " sa " spécialité, au gré d'un parcours qui le conduit à la Direction de l'Institut Provincial d'Enseignement Supérieur de Promotion Sociale de Seraing dès 1980, non sans être devenu " au passage " Ingénieur industriel en mécanique.

Ce technicien convaincu embrasse très logiquement la carrière d'Inspecteur, puis d'Inspecteur général — respectivement en 1984 et 1987 — avant d'être nommé Directeur général adjoint de l'Enseignement de la Province de Liège en 1991.

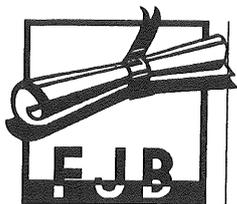
Willy LEIDINGER est admis à la retraite au 1^{er} janvier 1997. Entre-temps, sa fidélité et son engagement au service de cet enseignement technique dont il est lui-même issu se manifestent aussi par sa participation enthousiaste aux activités de la Fondation Jean Boets. En tant que membre de notre Conseil d'Administration, il continua jusqu'au bout à nous apporter toute son expérience et ses précieux conseils, dans un esprit d'ouverture sans cesse renouvelé.

D'une compétence professionnelle unanimement reconnue, Willy LEIDINGER a aussi touché tous ceux qui l'ont connu ou simplement approché par ses qualités profondément humaines et chaleureuses. Tous retiennent son sourire et son style si particulier — franc, direct et entier ; merci Willy pour ce tempérament unique et précieux, qui nous rappelle que le travail et l'engagement peuvent parfaitement s'accorder avec la sympathie, l'humour et la convivialité.

A ta famille, à tes proches, nous adressons nos condoléances émues et cordiales.

Philibert CAYET,
Président de la Fondation Jean Boets.





FONDATION JEAN BOETS

PANEL DE MIDI N°24
du vendredi 17 octobre 2003

Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid
Rue du Canada, 157 à 4910 La Reid

A L'HEURE DU PROCESSUS DE BOLOGNE " L'ADEQUATION DES FORMATIONS AGRONOMIQUES AU MARCHÉ DU TRAVAIL "

*Réalisé dans le cadre
du 20^{ème} anniversaire des sections horticoles et environnementales
de l'YPEA LA REID
et du 15^{ème} anniversaire du graduat en agronomie
de la HAUTE ECOLE RENNEQUIN SUALEM*

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET EMPLOI

Par sa grande qualification professionnelle et par sa remarquable productivité, la main-d'œuvre de notre pays constitue une richesse inégalable qu'il importe de sauvegarder.

Or, au moment où nous connaissons une importante évolution des métiers, nous accusons, suivant les secteurs et les régions, pénurie ou pléthore plus ou moins graves d'ouvriers, d'employés, de techniciens, de gradués et d'ingénieurs hautement qualifiés.

Ainsi donc, si dans l'ensemble, il faut bien constater un recrutement encore insuffisant au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, où le secteur industriel est davantage touché, certaines filières exercent au contraire un attrait soudain qui peut, lui aussi, s'avérer source de déséquilibres pour le secteur concerné.

LA FONDATION JEAN BOETS

Dès 1991, ce constat inquiétant a motivé la FONDATION JEAN BOETS à lancer une vaste campagne de PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Inter-réseaux, apolitique et respectueuse de toutes les formes d'enseignement, la FONDATION JEAN BOETS s'est constituée en tant qu'association sans but lucratif, dont l'action s'étend sur le territoire de la PROVINCE de LIEGE.

Animée par divers responsables, diplômés et sympathisants de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, la FONDATION JEAN BOETS doit son nom à ce grand Directeur général de l'ENSEIGNEMENT de la PROVINCE de LIEGE qui, vingt ans après sa retraite, continuait à défendre un enseignement qu'il avait toujours servi avec autorité et compétence.

LES PANELS DE MIDI

Les PANELS organisés par la FONDATION JEAN BOETS regroupent généralement des personnalités des milieux politiques, socio-économiques et enseignants.

Ces panels instaurent un dialogue permanent à propos de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE et sont devenus des lieux d'étude et de réflexion.

Chaque PANEL permet de constituer un dossier de suivi, comportant une note de synthèse des échanges de vues et des documents utiles destinés à servir la PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

LE PANEL DE MIDI N° 24 DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2003

A L'HEURE DU PROCESSUS DE BOLOGNE

“ L'ADEQUATION DES FORMATIONS AGRONOMIQUES AU MARCHÉ DU TRAVAIL ”

Depuis sa création et à l'instar des autres établissements d'enseignement agricole, l'IPEA LA REID a développé de nouvelles orientations d'études, tandis que les premiers élèves du graduat s'installaient sur le site de La Reid pour répondre aux besoins en qualification supérieure.

En outre, alors que les profils de formation de l'enseignement secondaire étaient redéfinis au travers de la CCPQ (Commission Communautaire des Professions et Qualifications), l'enseignement supérieur s'est quant à lui regroupé en Hautes Ecoles, avant d'affronter les bouleversements annoncés par le Processus de Bologne, harmonisant l'enseignement supérieur au niveau européen.

Parallèlement, n'ont cessé de croître les populations scolaires, parfois alors même que les perspectives d'emploi dans les secteurs concernés étaient incertaines : un phénomène observé à La Reid et confirmé dans les autres instituts agricoles.

Face à cet ensemble de mouvements parfois contradictoires, il nous a semblé opportun de tenter de répondre à quelques questions essentielles : quelles perspectives d'emploi pour les jeunes diplômés ? les formations dispensées correspondent-elles aux besoins actuels ? comment parfaire cette adéquation ? de nouveaux besoins exigent-ils de nouvelles formations ? quelles évolutions, aussi, en terme de sécurité ? ...

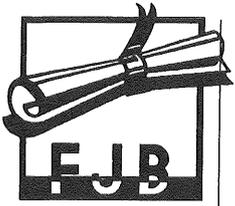
En outre, en raison d'une importante actualité relative à l'Enseignement Supérieur, le panel de ce 17 octobre fut également l'occasion de débattre de façon plus large du Processus de Bologne et des travaux préparatoires au projet de décret définissant l'Enseignement Supérieur en Communauté française de Belgique et favorisant son intégration à l'espace européen.

Animé par M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège et Vice-Président de la Fondation Jean Boets, le panel a débuté par les allocutions introductives de :

- M. le Professeur Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux ;*
- M. le Député permanent André GILLES, chargé de l'Enseignement, de la Formation et de l'Informatisation, représenté par son Chef de Cabinet, M. Louis VANDERHOVEN.*

Le panel a alors laissé une large part aux questions-réponses et débats, de façon à permettre à tous les participants de prendre la parole, exprimer leurs avis, échanger leurs expériences.

Le Panel de Midi n° 24 a bénéficié du soutien
du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail.



PANEL DE MIDI N° 24

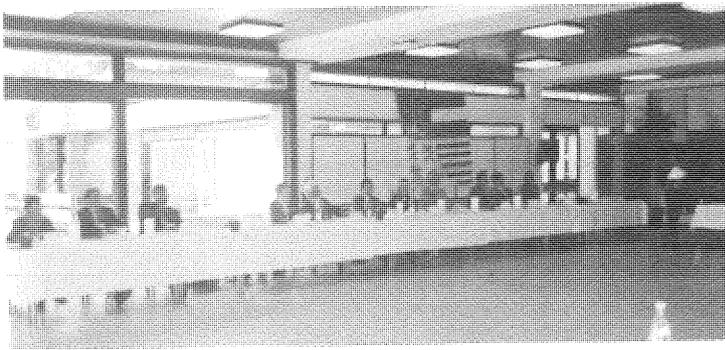
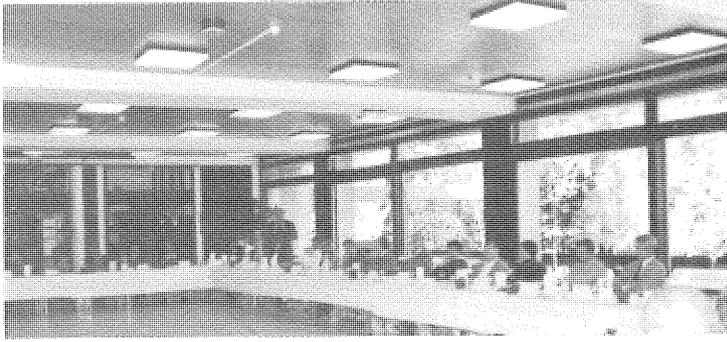
La FONDATION JEAN BOETS

est heureuse de vous accueillir
ce vendredi 17 octobre 2003

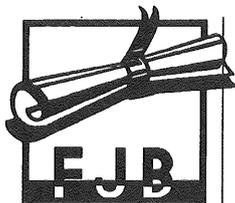
à l'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE
DE LA REID
Rue du Canada, 157 à 4910 La Reid



Vue générale des participants



Vues générales des participants



FONDATION JEAN BOETS

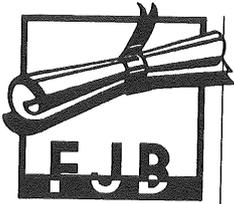
PANEL DE MIDI N° 24
du vendredi 17 octobre 2003

**A L'HEURE DU PROCESSUS DE BOLOGNE
" L'ADEQUATION DES FORMATIONS AGRONOMIQUES
AU MARCHÉ DU TRAVAIL "**

**avec le soutien du COMITE PROVINCIAL DE LIEGE
POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL**



De gauche à droite : Mme Raymonde YERNA, Conseillère au Cabinet de M. le Ministre de l'Emploi et de la Formation Philippe COURARD ; M. André BAILLY, Député – Bourgmestre de Pepinster ; Mme Marianne DAWIRS, Directrice de Catégorie Agronomique de la Haute Ecole Rennequin Sualem ; M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean BOETS ; M. Louis VANDERHOVEN, Chef de Cabinet de M. le Député permanent André GILLES ; M. Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux ; M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean BOETS ; Mme Bernadette RASQUIN, Inspectrice de l'Enseignement de la Province de Liège ; M. Michel HENDRICKX, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid ; M. Georges DEMEESTER, Président de Bel-Europea.



FONDATION JEAN BOETS

PANEL DE MIDI N°24
du vendredi 17 octobre 2003

**A L'HEURE DU PROCESSUS DE BOLOGNE
" L'ADEQUATION DES FORMATIONS AGRONOMIQUES
AU MARCHÉ DU TRAVAIL "**

*Réalisé dans le cadre du 20^{ème} anniversaire
des sections horticoles et environnementales de l'IPEA LA REID
et du 15^{ème} anniversaire du graduat en agronomie
de la HAUTE ECOLE RENNEQUIN SUALEM*

COMPTE RENDU

Rapporteur : M. Pierre MARLY, Animateur à la Fondation Jean Boets

LES EXPOSES

Allocution préliminaire de M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En tant que Vice-Président de la Fondation Jean Boets et animateur de cette réunion, je suis particulièrement heureux de vous voir aussi nombreux autour de cette table. Je vous demanderai tout d'abord de bien vouloir excuser Monsieur le Député permanent André GILLES, responsable de l'Enseignement, de la Formation et de l'Informatisation de la Province de Liège, qui sera représenté par son Chef de Cabinet, Monsieur Louis VANDERHOVEN, dans quelques minutes. En accord avec Monsieur le Professeur Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux — que je remercie — nous avons donc modifié l'ordre de parole prévu pour nos exposés introductifs.

Je rappelle également que, si le thème initial de ce panel est bien "L'adéquation des formations agronomiques au marché du travail", l'actualité du jour est dominée par le projet de décret harmonisant l'enseignement supérieur, qui s'inscrit bien entendu dans le cadre du processus dit de Bologne (cf. *infra*, l'allocution de M. CLAUSTRIAUX). Aussi serons-nous certainement conduits à situer le thème prévu à la lumière de cette actualité.

Il me reste à excuser Monsieur Maurice LECERF, Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège, avant de céder la parole à Monsieur Michel HENDRICKX. Ingénieur agronome de formation, Monsieur HENDRICKX a longtemps été professeur dans cet Institut, ici, à La Reid, avant d'en devenir le Directeur. Il nous reçoit aujourd'hui en compagnie de sa collègue, Madame Marianne DAWIRS, Directrice de la Catégorie Agronomique de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

Allocution de bienvenue de M. Michel HENDRICKX, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid

Merci Monsieur le Directeur général honoraire. A la suite de vos précisions au sujet de nos orateurs, je souhaiterais également saluer tout particulièrement Monsieur le Député-Bourgmestre André BAILLY qui est des nôtres aujourd'hui, ainsi que Monsieur Jules LAUWERS, Directeur honoraire de cet Institut, dont nous parlerons tout à l'heure.

Cela étant,

Madame et Messieurs les Inspecteurs,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

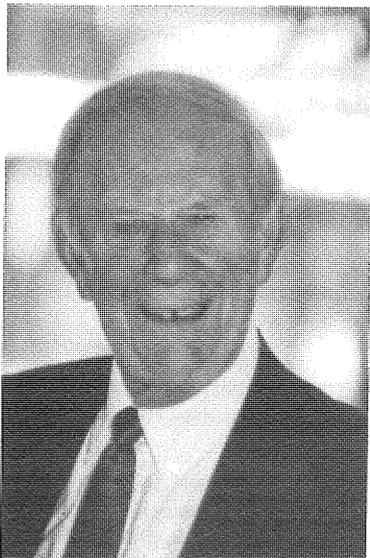
au nom de Madame DAWIRS que Monsieur FAGNANT vient de présenter, au nom de Monsieur André HERMAN, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers (Orientation Commerciale), qui organise des cours ici même, au nom de Monsieur Mario DETHIER, Directeur de l'Ecole Polytechnique de Verviers, dont le CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) organise aussi des cours chez nous,



et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous accueillir dans ce centre provincial d'enseignement agronomique où nous organisons de l'enseignement secondaire, supérieur, de promotion sociale, ainsi que du CEFA, exclusivement dans le secteur de l'agronomie.

Nous allons bien sûr parler de l'agronomie aujourd'hui, des formations, du marché de l'emploi, certainement aussi de la toute récente actualité relative à notre enseignement supérieur. Je pense que les personnes réunies autour de cette table sont précisément les mieux placées pour débattre de ces sujets. Cela fait plaisir de revoir certains collègues et confrères que nous n'avions parfois plus vus depuis un certain nombre d'années. Pour l'heure, je cède immédiatement la parole à Monsieur Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets.

Allocution d'accueil de M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets



Je commencerai par remercier nos hôtes, Madame Marianne DAWIRS, Directrice de Catégorie Agronomique de la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem et Monsieur Michel HENDRICKX, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid, pour leur aide ô combien précieuse, apportée à l'organisation de cette journée.

Afin de ne pas monopoliser le temps de parole sur le sujet du jour, je me limiterai pour l'instant à une présentation rapide de la Fondation Jean Boets.

A la faveur de notre précédent panel, Monsieur Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire, se tournait vers moi pour déclarer : " C'est un avantage de présider une Fondation qui a comme patronyme un grand nom de la réflexion et de l'action dans le domaine de l'enseignement. "

Aussi ai-je souhaité, en guise de présentation, vous remettre en mémoire le parcours exceptionnel de Jean BOETS — un parcours inextricablement lié à cet enseignement technique qui est la raison d'être de la Fondation qui porte son nom.

1931. Un garçon de 12 ans s'inscrit à l'Ecole Technique Provinciale de Seraing : c'est le début d'une " histoire d'amour " entre un jeune élève et l'enseignement technique. Diplômé trois ans plus tard en " mécanique machines-outils ", il aurait pu devenir un bon mécanicien, un excellent technicien, voire un brillant ingénieur. Rappelons qu'à cette époque, il n'était pas évident d'accéder aux études supérieures pour quelqu'un qui n'était pas diplômé de l'enseignement général. Malgré quoi, fortement attiré par la profession enseignante, Jean BOETS obtient rapidement les diplômes nécessaires, pour être nommé instituteur dès 1939.

En 1941, Jean BOETS est de retour à l'Ecole Technique Provinciale de Seraing, cette fois comme membre du personnel. Il gravit tous les échelons jusqu'à devenir, en 1948, Directeur de l'ETPS, puis, dès 1964, Directeur Général de l'Enseignement de la Province de Liège.

Ceux d'entre vous qui l'ont bien connu savent qu'il était un travailleur infatigable et enthousiaste, débordant d'activités et de projets.

J'en citerai un qui lui tenait particulièrement à cœur, celui de " l'équilavence " des diplômes entre enseignements général et technique. Encore fallait-il réussir à structurer l'enseignement technique, puis à convaincre toutes les autorités concernées, pour apporter à cet enseignement cette reconnaissance ô combien légitime et importante. Jean BOETS fut ainsi un des principaux architectes de la loi d'omnivalence des diplômes, qui autorise désormais aux diplômés de l'enseignement secondaire technique d'accéder normalement aux Hautes Etudes et à l'Université.

Jean BOETS nous a quittés en mars 2001, après 70 années de fidélité à l'enseignement technique, 70 années consacrées à la défense de cet enseignement, tant il est vrai qu'il aura porté jusqu'au bout les activités de la Fondation, dont il était le Président d'Honneur.

Aujourd'hui, notre brochure de référence, intitulée " L'enseignement technique, le bon choix ! ", illustre parfaitement toutes les possibilités offertes par les filières techniques.

Apolitique et inter-réseaux d'enseignement, la Fondation Jean Boets est une association sans but lucratif, dont la mission essentielle est donc de promouvoir l'enseignement technique. Parmi ses diverses activités, citons notamment les panels de midi, qui instaurent un dialogue permanent économie-enseignement-formation, de même qu'une liaison enseignement fondamental - enseignement secondaire technique. Ces événements donnent chaque fois lieu à l'édition de divers documents — brochures de suivi, affichettes, bulletins — encore et toujours destinés à servir la promotion de l'enseignement technique.

Avant de céder la parole à notre Vice-Président, Monsieur Ivan FAGNANT, je remercie d'ores et déjà Monsieur le Professeur Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, pour avoir accepté d'introduire le sujet du jour. Je joins à mes remerciements Monsieur le Député permanent André GILLES qui, retenu par des obligations impérieuses, a spécialement tenu à être représenté par son Chef de Cabinet, Monsieur Louis VANDERHOVEN, et reste, soyez-en sûrs, de tout cœur avec nous.

Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Merci Monsieur le Président.

Nous allons donc passer à l'exposé de Monsieur le Professeur Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, dont la présence, aujourd'hui, parmi nous, pourrait presque ressembler à un signe du destin. En effet, depuis quelques jours, déjà ces 6, 9 et 16 octobre, des projets de restructuration de l'enseignement universitaire et supérieur sont en train de surgir, quasi minute par minute, dans la foulée de ce qu'on a appelé le Processus de Bologne.

En m'entretenant tout à l'heure avec Monsieur André BAILLY, Bourgmestre de Pepinster, mais aussi Député à la Communauté française de Belgique, je lui faisais remarquer que, en définitive, sans doute aurons-nous dès ce lundi un texte sensiblement différent de celui dont nous parlions encore hier. Et c'est bien celle-là notre réalité d'aujourd'hui — une réalité mouvante, parce que nous vivons dans un monde en changement.

Dans un centre d'enseignement agronomique comme celui de La Reid, qui offre l'avantage de regrouper tous les types de formation, il est aujourd'hui particulièrement intéressant d'avoir, pour point de départ de notre réflexion, l'opportunité d'entendre une des personnes qui ont eu l'occasion, ces tout derniers jours, de participer à cette approche belge de prise en considération du Processus de Bologne. Je crois que, pour les représentants des hautes écoles comme pour les autres directeurs, mais aussi pour nos amis de l'industrie, une telle occasion est extrêmement appréciable, tant il est vrai que le Processus de Bologne va non seulement affecter la structure de l'enseignement dans son ensemble, mais signifie aussi la libre circulation complète des diplômés de l'enseignement supérieur dans un espace qui comptera très bientôt 25 pays. C'est dire si tous ces enjeux sont importants.

Cher Monsieur CLAUSTRIAUX, je vous cède bien volontiers la parole.



Monsieur le Député-Bourgmestre,
Madame la Conseillère,
Monsieur le Directeur, Madame la Directrice,
Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président de la Fondation,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Tenant compte de l'accueil que vous m'avez réservé et de l'atmosphère conviviale de cette rencontre, ce dont je vous remercie, je suis persuadé que Monsieur le Recteur André THEWIS eut préféré vous rejoindre ce midi en lieu et place de sa présence indispensable au sein d'une réunion stratégique du Conseil des Recteurs Francophones, sur l'avant-projet de décret harmonisant l'enseignement supérieur ; il vous prie de bien vouloir excuser son absence.

A propos du décret

Cependant, indirectement en relation avec le marché du travail, ce projet de décret, qui s'inscrit dans le cadre du processus dit de Bologne, semble être tourné vers l'avenir. Il me donne l'occasion d'introduire le sujet de notre rencontre et peut-être de susciter quelques premières idées pour le débat qui suivra.

Dans la mesure où quiconque peut déjà prendre connaissance du projet, permettez-moi de citer l'article 2, 4°, 5° et 6° (version du 16/10/03 — 13:22 — site www.francoisedupuis.be).

L'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française poursuit, simultanément et sans hiérarchie, notamment les objectifs suivants :

4° Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant

fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;

5° Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continuée tout au long de la vie ;

6° Inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.

Dans cet extrait, vous aurez entendu, notamment, les termes ou expressions suivantes : vie professionnelle, économique, formation tout au long de la vie, mobilité, etc.

L'article 4 est aussi intéressant dans ses principes, introduisant à nouveau le terme professionnel et laissant sous-entendre le terme professionnalisant.

La finalité de l'enseignement supérieur est de former des diplômés répondant à ces objectifs généraux. Selon les disciplines, ces objectifs sont atteints à l'issue de formations initiales appartenant à l'un des types suivants :

1° l'enseignement supérieur de type court qui associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique et répond ainsi à des objectifs professionnels précis ;

2° l'enseignement supérieur de type long qui procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois plus générale et plus approfondie.

Pour être complet dans ce futur paysage de la formation dans l'enseignement supérieur, je souhaite encore vous communiquer quelques informations qui risquent d'interagir sur la formation et la profession.

Pour le secteur des universités, *que le décret concerne essentiellement*, les études seront organisées dès la rentrée académique 2004, en un premier cycle de trois ans, dit *cycle de transition*, appelé *baccalauréat*, en France licence, et en un deuxième cycle de deux ans, dit *cycle professionnalisant*, appelé *master*. Ces deux cycles seront organisés par les universités.

Par ailleurs, des *masters spécialisés* reconnus seront organisés par trois *académies* rassemblant au moins deux universités, dont l'ULg, l'UCL ou l'ULB. Enfin, si les formations doctorales seront aussi du ressort des académies, elles devront s'intégrer dans des *écoles*

doctorales qui seront uniques en Communauté française, par domaine d'études, et elles devront être reconnues par le FNRS (Fonds National de la Recherche Scientifique).

Signalons que les établissements d'enseignement supérieur (hautes écoles) pourront s'associer à une et une seule académie, sans en être membres effectifs (article 91).

Les notions de pôle, de réseau ou d'association, évoquées il y a quelque temps, n'y figurent donc pas.

Enfin, les cycles d'études font intervenir la notion de crédits ou crédits ECTS (*European Credit Transfer System* — 180 pour le premier cycle et 120 pour le deuxième cycle) ou unités (minimum 2 et maximum 30 crédits ECTS) correspondant *au temps consacré, par l'étudiant, au sein d'un programme d'études, à une activité d'apprentissage dans une discipline particulière et octroyés à l'étudiant après évaluation favorable des compétences et connaissances acquises* (article 6).

Quelques interrogations

Toutes ces dispositions vont-elles permettre d'établir une meilleure adéquation des formations au marché du travail ?

L'université, notre institution en particulier, a-t-elle attendu ces dispositions pour adapter ses formations au marché du travail ?

Qu'appelle-t-on marché du travail et quel est le marché du travail pour les universitaires, en particulier pour nos diplômés ?

Est-il possible de prévoir ce que sera le marché du travail dans cinq ans, durée minimale de la formation des ingénieurs de Gembloux ?

L'entreprise est-elle capable de définir ses besoins avec une perspective à cinq ans, autrement que par des expressions comme *flexibilité, adaptation, mobilité, connaissance des langues, innovation*, etc ?

Autant de questions et bien d'autres encore, auxquelles il est bien difficile de répondre simplement, car si les sciences et les techniques évoluent, la société et les gens qui la composent aussi : il faut donc s'adapter, voilà la réalité !

Eléments de réponse : considérations générales

Tentons d'apporter néanmoins quelques réponses pour le type d'études qui nous concerne : l'enseignement universitaire.

Contrairement à d'autres types d'études, l'université n'est contrainte qu'aux programmes qu'elle élabore et qu'elle peut modifier délibérément chaque année. De plus, l'université, c'est la formation par la recherche, recherche fondamentale et appliquée ; c'est aussi la recherche de moyens financiers pour maintenir et développer une activité de recherche reconnue en Belgique et à l'étranger, non seulement au plan scientifique, mais aussi, par les pourvoyeurs de moyens.

La durée des contrats de recherche est souvent courte ; les perspectives pour le chercheur de rester à l'université sont réduites, l'obligeant à la quitter rapidement pour un emploi plus prometteur hors université. Tenant compte des compétences complémentaires acquises, la vitesse avec laquelle le nouvel emploi est trouvé est aussi un indicateur de l'adéquation entre le rôle de l'université et les attentes du marché de l'emploi, auxquelles tout responsable de service est sensible, et cela rejaillit sur la formation des nouveaux étudiants, surtout dans une institution dont la vocation concerne les sciences appliquées.

L'université, c'est aussi de plus en plus une implication de ses activités dans la collectivité, valorisation de ses travaux de recherches par la création de sociétés (les *spin-off*), contributions à la mise en place de parcs scientifiques, etc — chaque fois avec l'espoir de voir se développer des innovations et de favoriser la création d'emplois de haut niveau.

L'université, c'est aussi, de plus en plus, s'inscrire dans la mobilité des étudiants, même si ce sujet peut susciter socialement quelques interrogations : une mobilité pour qui, une mobilité comment ?

A Gembloux, la mobilité du corps académique a toujours été très importante, notre domaine expérimental et d'observation ne pouvant pas s'arrêter aux limites de la Région. Pour les étudiants, à côté de nombreuses mobilités courtes en fin de cursus, nous développons une stratégie de mobilité de longue durée, avec quelques institutions analogues où nous ne craignons pas d'y envoyer ou de recevoir certains étudiants, pendant deux années, après quatre années déjà passées à la Faculté, en vue d'obtenir ainsi après six ans un double diplôme. Bien entendu, cette double "diplômation" doit être de qualité et utile aux diplômés sur le marché de l'emploi.

Nous voilà donc déjà bien plongés dans les réseaux, les réseaux européens en particulier,

nous préparant ainsi progressivement à ce fameux master européen qui obligera nos institutions à des reconnaissances dites de " qualité ", dictées dans des principes normatifs d'accréditation.

Il nous reste une étape à franchir, celle de comprendre que nous devons aussi nous adapter à la formation, non pas par cohortes, mais à la carte, comme au restaurant, pour des cycles d'études plus individuels encore, dont la durée sera plus ou moins longue en fonction, notamment, des moyens financiers dont l'étudiant ou sa famille disposera.

Même si, en principe, ce n'est pas de notre ressort, nous favorisons encore de plus en plus la connaissance et la pratique des langues, l'anglais en particulier, par une stratégie d'encouragement qui ne se limite pas simplement à l'enseignement.

Eléments de réponse : considérations particulières

Ciblons davantage notre domaine de compétence.

Un regard rapide sur le passé nous apprend que les aspects de la formation en relation avec la simple production ne sont plus suffisants, en particulier parce que la géopolitique internationale a changé. Les grandes entreprises occupant les territoires africains, asiatiques ou d'Amérique centrale et du sud ont modifié leur stratégie ; les colonies ont disparu ; ces pays ont mis en œuvre leurs conditions de développement économique et de formation, etc ; bref, ce secteur du marché de l'emploi a aussi évolué.

Chez nous, en Europe, à titre d'exemple, pour ce qui concerne la gestion des territoires (productions agricoles, forêts, espace rural associé, etc), elle est devenue plus privée, les structures publiques se sont modifiées au profit du secteur privé à un point tel qu'en Grande-Bretagne, il est bien difficile de trouver une école forestière stricto sensu, sans de nouvelles composantes relatives à la gestion du territoire et de l'environnement dans leurs aspects plus globaux.

Constatons aussi que nous avons enfin découvert notre richesse : la transformation et la valorisation du milieu vivant ou ce que l'on en extrait. Qui aurait pensé au cracking du pois et tout ce qu'on découvre ou met en œuvre grâce à ce pétrole vert, ressource qui, elle, est renouvelable, mais dont on n'imagine pas encore toutes les potentialités ?

Du champ, nous voilà passés au laboratoire et de la fourche à la fourchette ; du rythme des saisons, nous voilà de plus en plus impliqués dans celui des entreprises où l'espace-temps pour produire ne compte plus.

On ne parle déjà plus d'informatique, on vit avec... Aujourd'hui, on cite de nouvelles disciplines comme génomique, nanotechnologie, mais aussi nutrition, hygiène, sociologie, éthique, etc, et encore, hélas, sécurité alimentaire et développement durable.

Ce qui se passe en Europe occidentale, en Belgique en particulier, est inquiétant pour le marché de l'emploi : Cockerill, Renault Vilvoorde, Ford Genk et puis qui encore ?

Si, chez nous, le coût de la main-d'œuvre est de 100, à une journée de voiture, il est de 15, pour l'instant... Et ces gens-là produisent aussi bien que nous et sont aussi intelligents que nous ; certains chefs d'entreprise le savent parfaitement, même pour la " simple " production de semences sélectionnées ou de fruits de table de qualité.

Dès lors, notre seule perspective n'est-elle pas la qualité de notre formation ? Pas n'importe comment, non pas pour reproduire, mais pour créer les capacités d'innover et de diversifier dans un monde inconnu : être encore plus fou en imagination que nous ne le sommes actuellement, en mettant au point des outils ou procédés technologiques originaux de plus en plus sophistiqués.

Simple à dire, me direz-vous, difficile à faire — car tout changement engendre inévitablement l'inquiétude, même chez les plus jeunes.

Réformer pour mieux adapter la formation à la société de demain, et notamment le marché du travail, voilà ce qui a été notre objectif pendant sept ans ; ce fut plus long qu'une génération d'étudiants !

En particulier, sans entrer dans aucun détail de la forme et du fond de nos réflexions, tenant compte du temps imparti, je vous livre les finalités qui seront dorénavant celles des nouveaux *bioingénieurs*, tout en adaptant certaines d'entre-elles dont le maintien est toujours nécessaire, considérant que les bioingénieurs de demain seront des "*ingénieurs universitaires, spécialistes des opérations à finalité biologique, capables de concevoir, de mesurer, de gérer et de contrôler des processus de production, de transformation, de conservation et d'assainissement dans la perspective d'un développement durable de la biosphère*", à savoir :

- agronomie générale,
- agronomie tropicale,
- économie et développement,
- protection des végétaux,
- horticulture,

biotechnologies et productions végétales,
sciences et productions animales,
nature, eaux et forêts,
gestion environnementale et aménagement du territoire,
génie rural et environnemental,
chimie et biotechnologie,
sciences et technologie des aliments,
technologies de l'eau.

En faisant cela, nous avons voulu insister davantage sur la nécessité de préserver nos spécificités agronomiques bien différentes et tout aussi complexes que certaines autres disciplines universitaires.

En guise de conclusion

Que dire pour conclure sur cette question de prospective en matière d'adéquation de la formation avec le marché du travail, en particulier pour les autres niveaux d'études ?

La formation générale dans les matières fondamentales, sans être excessive, me semble très importante : français, mathématique, physique, chimie, langues étrangères, mais aussi tous les aspects liés au monde de la gestion de l'entreprise et à la vie en société. Dans ce cas précis, il convient aussi d'attirer de plus en plus l'attention des étudiants sur l'importance des aspects éthiques dans les sciences et leurs applications au vivant (OGM, pollution, bien-être des animaux, etc).

Par ailleurs, utilisons des enseignements à caractères plus techniques pour favoriser l'esprit de création. Sachant que les moyens matériels de nos formations sont de plus en plus complexes et coûteux, pour être performants, à côté de la formation générale, il faut spécialiser en fonction des capacités et des compétences disponibles localement ; il faut être le meilleur dans sa spécialité pour rester en avance par rapport aux autres qui progresseront aussi, inévitablement ; dans ce contexte, il faut probablement parfois faire des choix et convaincre les étudiants et leurs parents de l'opportunité de ces orientations dans l'intérêt général de leurs enfants. Bien entendu, ne pas vouloir faire tout partout pour satisfaire tout le monde, ne signifie pas qu'il ne faut pas tenir compte des spécificités locales qui doivent alors être le moteur de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Dans notre domaine de compétences très original et aux technologies de plus en plus sophistiquées, le contact avec l'entreprise est aujourd'hui incontournable et doit être accentué à tous les niveaux de la formation (pouvoir organisateur, maîtres et étudiants).

Mais, il faut plaider pour que l'entreprise, créatrice de valeurs ajoutées, travaille aussi de plus en plus en synergie avec l'école, sans vouloir se substituer à elle, car la structure scolaire est un gage de stabilité et de progrès à long terme dans l'acquisition de la connaissance, même si en apparence elle est pauvre financièrement. Osons aussi nous interroger sur le devenir des diplômés, surtout s'ils ne trouvent même pas un emploi en rapport avec le niveau correspondant aux compétences obtenues, sans pour autant les confondre avec les compétences acquises.

Finalement, la formation reste la seule richesse potentielle et renouvelable de notre pays. Permettre aux jeunes d'accomplir leur projet momentané, avec leurs utopies, dans certains axes directeurs que nous leur suggérons, en tenant compte des évolutions possibles (notamment celles du marché de l'emploi) et sans leur laisser croire que les objectifs valables aujourd'hui le seront encore demain, n'est-ce pas la meilleure façon d'établir l'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi ?

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Je crois que je peux remercier Monsieur CLAUSTRIAUX en notre nom à tous, pour cet exposé magistral.

En effet, il n'est pas facile, dès ce 17 octobre, d'évoquer devant un public aussi mélangé ce projet de décret qui vient d'être déposé à la Communauté française — et vous me permettez d'insister sur le terme projet. Je peux en tout cas assurer nos Députés de la Communauté française, tel Monsieur André BAILLY, qu'ils auront bien du travail dans les jours et semaines à venir.

J'illustrerai mes propos par une anecdote significative.

En tant que Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, j'assistais, il y a huit jours, à la rentrée académique de la Haute Ecole Léon-Eli Troclet, où j'ai eu l'occasion d'entendre Monsieur le Député permanent André GILLES intervenir sur ce sujet — ce qui n'était pas prévu dans son allocution initiale, puisqu'il présentait Madame Carine DOUTRELEPONT, oratrice de la séance de rentrée en tant que juriste et spécialiste des médias. Mais, devant un parterre de professeurs et étudiants d'une Haute Ecole, il eut été impensable pour Monsieur le Député permanent de ne pas réagir quelque peu au projet de décret du 6 octobre (celui du 9 n'étant pas encore disponible, car ayant été déposé durant la séance même). En effet, ce projet du 6 octobre abrogeait un décret du 30 juin 1998 créant

les licences en kinésithérapie dans les hautes écoles. Je vous laisse imaginer l'émotion qui régnait dans la plupart des rentrées académiques ! Sachez encore que, dans le projet du 9 octobre, cet article n'y figurait déjà plus. Vous savez comme moi qu'un décret n'est jamais rédigé par un seul et même auteur, mais par un groupe de personnes qui en discutent et en négocient progressivement les termes. Comme il fallait amender certaines parties, on a abrogé un article qui pouvait être considéré comme une maladresse et qui n'aurait peut-être pas dû se trouver sous cette forme dans les avant-projets. En la circonstance, Monsieur le Député permanent a donc rappelé à l'auditoire qu'un Pouvoir Organisateur, c'était deux mots : Pouvoir et Organisateur — les mots viennent d'être employés par Monsieur CLAUSTRIAUX. Par conséquent, Monsieur GILLES ne pouvait que s'étonner du fait que le projet de décret soit exclusivement concocté et débattu au niveau des Recteurs, sans réelle consultation auprès des hautes écoles, pourtant concernées par ce projet à cette date.

Tout à l'heure, Monsieur CLAUSTRIAUX nous a expliqué que le projet actuel s'adressait désormais exclusivement à l'Université. Cette précision importante devrait partiellement rassurer les représentants des hautes écoles, tout en sachant bien que le principe reste le même, à savoir que, demain, l'enseignement supérieur de type court ne sera plus organisé en graduats, mais formera des bacheliers issus de baccalauréats.

Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir affirmer que chaque Pouvoir Organisateur d'enseignement supérieur non universitaire reste bien entendu très attaché aux milliers d'étudiants qui fréquentent ses hautes écoles : 8.000 étudiants pour le seul Pouvoir Organisateur qu'est la Province de Liège, presque autant que pour l'ensemble des hautes écoles organisées par la Communauté française elle-même, sans oublier les autres Pouvoirs Organisateurs comme la Province du Hainaut, également très importante au niveau de l'enseignement supérieur.

Dans le même temps et avant de céder la parole à Monsieur le Chef de Cabinet Louis VANDERHOVEN, qui vient de nous rejoindre, je ne voudrais pas que nos invités et amis du secteur économique se méprennent sur la tradition d'entente et de collaboration qui a toujours uni Gembloux et La Reid. Monsieur HENDRICKX nous a rappelé tout à l'heure que La Reid est un centre provincial d'enseignement agronomique qui a l'avantage d'organiser des cours d'enseignement supérieur de type court, d'enseignement secondaire de plein exercice, d'enseignement secondaire à horaire réduit et d'enseignement de promotion sociale. C'est bien sûr un atout important, qui explique aussi que la Fondation Jean Boets a immédiatement souhaité inviter Monsieur le Recteur de la Faculté de Gembloux, en accord avec Madame DAWIRS et Monsieur HENDRICKX, tous deux diplômés de Gembloux. Ce n'est pas vraiment un hasard. Mon ancien collègue, Monsieur Henri MAHU, était chargé de cours à la Faculté de Gembloux tout en étant Inspecteur général de l'Enseignement et des Services Agricoles provinciaux. Mon excellent ami, Monsieur Jules LAUWERS, Directeur honoraire de cet établissement, est aussi un ancien de Gembloux, tout comme Messieurs

Pierre POLARD et Luc RUELLE, également présents sur le site et respectivement Directeurs de la Ferme Provinciale de La Haye et du Centre Herbager de Promotion Technique et Economique. Le prédécesseur de Monsieur le Recteur André THEWIS, Monsieur Claude DEROANNE, répondait déjà présent aux invitations de La Reid. Tout cela pour dire qu'aux côtés des professionnels du secteur, se trouvent aujourd'hui réunis ici les représentants de tous les niveaux d'enseignement agronomique — ce qui est bien évidemment d'excellent augure pour la suite de nos débats.

Allocution d'ouverture de M. le Député permanent André GILLES, représenté par M. Louis VANDERHOVEN, Chef de Cabinet



Avant de vous donner lecture de l'allocution de M. le Député permanent André GILLES, je vous demande tout d'abord d'excuser ce dernier, retenu en ce moment même par la session du Conseil Provincial où se discutent précisément les matières relatives à l'enseignement et à la formation. Sans plus attendre, je vous donne lecture de son discours sur le thème initial du jour, " L'adéquation des formations agronomiques au marché du travail ".

" Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui à l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid pour ce 24^{ème} Panel de Midi de la Fondation Jean Boets sur le thème " L'adéquation des formations agronomiques au marché du travail ".

Je tiens à remercier tout d'abord :

- Monsieur Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux ;
- Monsieur Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets, qui animera ce panel tout au long de l'après-midi.

D'ores et déjà, je remercie également les nombreuses personnes qui ont répondu présent à l'invitation et avec qui, tout à l'heure, nous échangerons des avis et partagerons des expériences concernant le thème qui nous occupe.

L'organisation du présent panel s'insère dans un contexte différent des autres — et le thème de celui-ci n'est pas sans lien avec ce contexte. En effet, nous fêtons le 20^{ème} anniversaire des sections horticoles et environnementales de l'IPEA La Reid et le 15^{ème} anniversaire du graduat en agronomie de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

Dans une société en transformation rapide, de nouveaux métiers apparaissent. Depuis leur création et à l'instar des autres établissements d'enseignement agronomique, les branches agronomiques du site de La Reid ont développé de nouvelles orientations d'études — aussi bien au secondaire qu'au supérieur. Des changements importants sont survenus :

- la redéfinition des profils de formation — pour le secondaire — au travers de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ) ;
- le regroupement de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;
- et c'est loin d'être terminé, avec les bouleversements européens qui s'annoncent avec le Processus de Bologne.

Le panel de midi de ce jour devrait éclairer les esprits de chacun en apportant tantôt un complément d'information, tantôt une approche nouvelle du sujet.

Pour ma part, j'aimerais vous entretenir de quelques grands points qui contribueront — je l'espère — à mieux faire comprendre comment notre Institut est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

J'aborderai l'évolution de l'IPEA La Reid et du département agronomique de la Haute Ecole Rennequin Sualem et les rôles respectifs joués par quelques grands acteurs.

L'Institut a été créé en 1955, suite à une décision du Conseil provincial et de la Députation permanente de la Province de Liège qui avaient décidé, dans le cadre de la promotion de l'enseignement agricole :

- de développer les écoles d'agriculture existantes (situées à Waremme et Nandrin) et d'élargir ce réseau à la région herbagère liégeoise ;
- de développer différents services de manière à promouvoir la coopération agricole, les analyses des sols et fourrages, la ferme expérimentale de Lierneux.

Le choix de l'implantation du nouvel Institut fut décidé après de nombreuses investigations.

Les communes de Trois-Ponts et Basse-Bodeux s'intéressèrent au projet, la ville de Spa proposa le domaine de la Fraieuse (avant la création du centre sportif).

Finalement, suite aux propositions " alléchantes " du Conseil communal de La Reid, sous la conduite du Bourgmestre Pierre THOREZ et du Secrétaire communal DEBY, la Province décida d'implanter cet Institut à La Reid.

Les autorités communales proposèrent quelques locaux : l'actuelle salle des fêtes fut rapidement aménagée en ateliers, le gymnase fut transformé en dortoir, en réfectoire et accessoirement en salle de gymnastique. Par ailleurs, elles offraient — au prix du franc symbolique ! — 10 hectares de terrains communaux, situés rue du Canada.

Le Gouverneur de l'époque, Monsieur Pierre CLERDENT, ainsi que toute la Députation permanente visitèrent les différentes implantations et acceptèrent la proposition d'installation de l'Institut à La Reid. Je tiens à signaler que cet important dossier avait été ardemment soutenu au niveau provincial par Monsieur l'Inspecteur général MAHU.

A ce stade, l'école n'était encore qu'un projet qui devait se concrétiser. Deux missions lui furent assignées :

- développer, au niveau de l'enseignement secondaire, des formations dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture ;
- promouvoir l'économie agricole régionale au travers de la vulgarisation des techniques culturales alternatives ainsi que de l'élevage spécialisé.

Le 1^{er} septembre 1955, le projet devenait enfin réalité. Les 33 premiers élèves étaient recrutés par différentes personnalités, principalement communales. Ils étaient accueillis par Monsieur PIROTTE, Professeur à l'IPES de Waremmé, qui devint par la suite Directeur de l'Institut.

La structure pédagogique initiale comportait 3 années A3 en agriculture et sylviculture.

De jeunes enseignants assuraient les cours généraux, tandis que Monsieur ERNOULD, Ingénieur agronome, gérait les cours à caractère agronomique, dès l'ouverture de la 2^{ème} année.

Educateurs, secrétaires, personnel de cuisine et d'entretien vinrent rapidement compléter l'équipe mise en place.

Il fallait en effet assurer l'intendance et l'encadrement des élèves qui avaient opté pour l'internat, dont les premières installations étaient plus que rudimentaires.

Dès 1957, la population scolaire avoisinait les 75 élèves, dont les deux tiers étaient internes. Des problèmes de locaux vont se poser.

Suite à l'admission à la retraite de Monsieur CORTIN, Instituteur en Chef, l'immeuble qu'il occupait et qui était la propriété de la commune, fut immédiatement aménagé en internat. Un premier pavillon préfabriqué fut construit à l'arrière de la salle des fêtes actuelle, elle-même aménagée en ateliers permettant l'organisation des cours pratiques : formation gestuelle, mécanique, soudage...

Le 15 mars 1960, Monsieur PIROTTE devenait Directeur de l'Institut Provincial de Waremmé tandis que Monsieur Jules LAUWERS, jeune enseignant, était désigné pour assumer la direction de l'Institut de La Reid.

Il s'avéra rapidement indispensable de diversifier et d'élargir l'organigramme scolaire, ainsi que de développer et d'améliorer l'infrastructure immobilière.

C'est ainsi que, dès le 1^{er} septembre 1961, l'offre d'enseignement s'élargit et que s'ouvrit la 4^{ème} A3 mécanique agricole, suivie en 1962 de la 4^{ème} A3 forestière qui fut à la base de la réputation de l'Institut dans le secteur forestier.

En 1964, s'ouvrit une section enseignement professionnel agricole au niveau de la 2^{ème} année.

En 1966, les premières sections horticoles firent leur apparition sur le site de La Reid avec la 4^{ème} Professionnelle horticole.

Enfin en 1967, pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels, l'Institut programma et ouvrit la 1^{ère} A2 agronomique avec les options agricole, sylvicole et papetière en 3^{ème} A2.

La première pierre d'un nouveau complexe, situé rue du Canada, fut posée en 1968 ; il fut opérationnel pour la rentrée de 1972. Suivront le bloc administratif, le hall sportif, les serres et, en 1985, le bloc J, pour arriver à l'infrastructure que nous connaissons aujourd'hui.

A partir de 1979, le rénové bouleversa l'organisation des 1^{er} et 2^{ème} degrés. Mais c'est en 1983, avec l'arrivée du rénové au niveau des 5^{èmes} années, que l'Institut se posa une

nouvelle fois en précurseur et proposa deux nouvelles orientations d'étude :

- la formation de technicien en horticulture
- et la formation de technicien en environnement.

En 1987, conscient que l'enseignement secondaire technique avait des limites et que le marché de l'emploi demandait une qualification supplémentaire, l'Institut proposa l'ouverture du graduat en agronomie avec les options technique et gestion agricole, biotechnologie et sylviculture — prolongement normal des sections développées au secondaire.

En 1995, en synergie avec l'enseignement de promotion sociale de Verviers, s'ouvrit la formation modulaire à horaire décalé de conseiller en environnement.

En 1999 enfin, le moratoire levé, l'option environnement fut ouverte au niveau du graduat et le Centre Provincial d'Enseignement Agronomique devint le seul centre à proposer une formation en environnement dans trois niveaux d'enseignement.

Les travaux de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications ont confirmé toutes les formations organisées au niveau secondaire et ont proposé de nouvelles formations, dans le domaine équin notamment, filière développée à l'Institut depuis le 1^{er} septembre dernier.

Ces mêmes travaux ont défini les profils de qualification et les profils de formation où les dimensions de sécurité et d'hygiène font maintenant partie intégrante de la formation de nos étudiants.

Nouvelles formations, nouveaux bâtiments, mais bien sûr aussi nouveaux élèves et une population qui n'a cessé d'augmenter pour passer de 33 à sa création à plus de 1.000 étudiants aujourd'hui — 731 au secondaire et 279 au supérieur.

Cet historique de l'Institut de La Reid met en lumière trois éléments qui s'intègrent parfaitement dans notre réunion de ce jour :

- les instituts agronomiques sont dynamiques ;
- les formations répondent aux besoins des professionnels ;
- à côté des connaissances théoriques, de la maîtrise du geste technique, des notions de rendement, les infrastructures sont une composante essentielle des formations dispensées à l'Institut de La Reid.

Cela ne veut pas dire que nous pouvons nous "reposer sur nos lauriers". Une situation n'est jamais acquise. Elle s'entretient au quotidien. Le monde change, une situation exemplaire

hier ne le sera plus demain. A nous de nous remettre perpétuellement en question et de nous adapter. Ce panel — ainsi que les 23 autres qui ont été organisés par le passé — est un moyen privilégié pour y arriver. Ces échanges, qui s'apparentent à des " brainstormings ", vu le nombre de participants et la variété des milieux professionnels dont ils sont issus, sont une chance inestimable aussi bien pour aboutir à des ébauches de réponses par rapport aux questions qui sont posées que pour faire naître des idées auxquelles, isolés, nous n'aurions pas pensé.

Les défis de la société sont un enjeu majeur auquel l'enseignement ne peut se soustraire ; les solutions ne sont pas simples. Sans aucun doute, comme d'habitude, les réflexions que susciteront ce panel seront constructives et permettront d'aller de l'avant.

Avant de céder la parole, je remercie Monsieur Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets, pour son dévouement de tous les jours pour la promotion de l'enseignement technique et professionnel, qu'il soit provincial ou autre.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite plein succès pour cette 24^{ème} édition du Panel Jean Boets. "

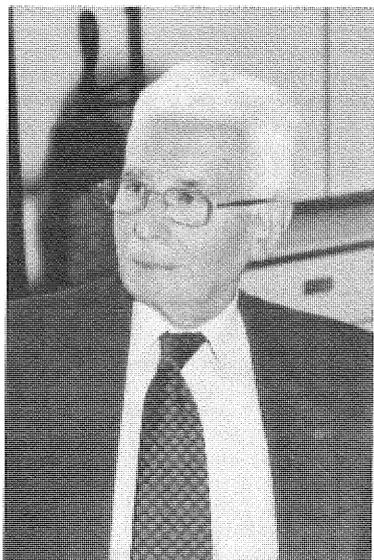
M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Merci à Monsieur VANDERHOVEN d'avoir accepté de représenter Monsieur André GILLES au pied levé. Vous voudrez bien lui dire que nous étions un peu tristes de ne pouvoir le compter parmi nous aujourd'hui, tout en comprenant très bien que la session du Conseil provincial se soit prolongée dès aujourd'hui sur des questions relatives à l'enseignement. Merci pour votre présence et merci de bien vouloir être notre interprète pour remercier Monsieur GILLES de son message.

LES DEBATS

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Je souhaiterais maintenant pasticher Bourvil pour m'adresser à Monsieur Jules LAUWERS et lui dire " Monsieur le Directeur d'Ecole " — puisque, en 1967, il a été mon Directeur.



Si cette école a connu le développement que tout le monde se plaît à admirer, une personne en effet y est tout particulièrement attachée. Alors, je sais que Jules est quelqu'un qui n'aime pas qu'on le mette à l'honneur, mais, comme il est là aujourd'hui, je tiens vraiment à dire que, cette école, c'est Jules LAUWERS qui l'a développée, de même que toutes les structures qui lui sont parallèles et qui, croyez-moi, ont exigé énormément de temps, d'énergie, de passion. Les directeurs que j'ai cités tout à l'heure ne me contrediront pas ; c'est Jules LAUWERS qui m'a présenté les uns et les autres à telle époque — une époque importante pour La Reid.

*M. Jules LAUWERS,
Directeur honoraire de l'IPEA La Reid*

Comme le soulignait Monsieur le Vice-Recteur tout à l'heure, un enseignement doit se spécialiser. C'est d'ailleurs la thèse que Monsieur André GILLES a maintes fois défendue à la faveur de nos panels, en expliquant qu'un de ses premiers objectifs a été de re-spécialiser au maximum les écoles secondaires et de créer des synergies sur place entre tous les niveaux d'enseignement. En son absence, permettez-moi de reprendre une formule qui lui est chère : " L'enseignement technique est un tout, qui englobe le secondaire, la promotion sociale et le supérieur. Lui enlever une des parties reviendrait à tuer l'ensemble de l'édifice. " Monsieur LAUWERS fut certainement un de ceux qui réalisèrent le plus précocement cette idée. Merci, Jules, pour tout ce que vous avez fait — même si vous n'aimez pas qu'on le dise trop — merci pour votre présence aujourd'hui.

La parole est maintenant à l'assemblée, aussi bien pour interroger Monsieur CLAUSTRIAUX, que pour apporter d'autres témoignages.

Afin d'alimenter votre réflexion, les deux directeurs m'ont chargé de vous communiquer les quelques chiffres qui ont été cités à la dernière foire agricole de Libramont. Ainsi, le nombre de travailleurs réguliers dans le secteur de l'horticulture a augmenté de 70% en 10 ans pour atteindre en 2002 plus de 7.000 travailleurs. Dans le secteur du jardin, l'augmentation pour la même période a été de 50%, portant à 6.600 le nombre de travailleurs réguliers actuellement actifs. Enfin, pour ce qui concerne l'agriculture et malgré les difficultés rencontrées dans le secteur, on constate depuis 10 ans une stabilisation du nombre de travailleurs autour de 35.000. Notons également qu'aux côtés de ces activités régulières, existe toujours un important phénomène de travail saisonnier et occasionnel. En agriculture, sur base annuelle, on compte que près de 700 personnes sont concernées, pour plus de 45.000 en horticulture, secteur encore davantage visé par ce phénomène. Ces chiffres permettent aussi de réfléchir, à une époque où l'on parle de 200.000 emplois à créer et où on sait que, dans un certain nombre de domaines, des dispositifs du type chèques-emploi ont un rôle important à jouer. C'est par exemple le cas pour l'entretien des haies, qui est aujourd'hui devenu un important problème à prendre en compte, suscitant de nouveaux métiers qui vont de la taille spécialisée à l'évacuation et au recyclage des déchets y afférents. Mais je crois qu'il est maintenant intéressant de vous entendre, pour que vous puissiez donner vos impressions et éventuellement questionner notre orateur.

**M. Robert MOOR, Directeur de l'Institut
Communal d'Enseignement Horticole — Ville de
Liège**

Avant d'intervenir sur le thème du jour en rapport avec l'horticulture, qui est la spécialité de l'établissement dont je suis Directeur, je me demande tout d'abord si les problèmes qui touchent l'enseignement agronomique en général et horticole en particulier ne sont pas pour l'essentiel les mêmes qui affectent d'une façon plus large l'enseignement secondaire technique et professionnel dans son ensemble — un enseignement qu'il est urgent, à mon sens, de revaloriser.

Ainsi, un des plus importants problèmes rencontrés dans cet enseignement technique et professionnel



est qu'il hérite le plus souvent d'étudiants qui ont échoué dans l'enseignement général. S'inscrire dans une école technique et professionnelle reste une démarche quelque peu déconsidérée, qui ne s'entreprind le plus souvent qu'après avoir échoué ailleurs. C'est une situation évidemment regrettable, qui n'est bien sûr pas sans rapport avec l'organisation de notre enseignement en degrés. Depuis que le 1^{er} degré a été présenté comme indifférencié quel que soit le type d'enseignement choisi, une majorité de parents préfèrent d'abord inscrire leurs enfants dans l'enseignement général, avant d'envisager une orientation davantage ciblée, vers une école à spécialisation agronomique par exemple. Convaincre les parents qu'il serait peut-être plus pertinent d'inscrire leurs enfants plus tôt — dès le 1^{er} degré — dans les écoles techniques et professionnelles est une tâche extrêmement difficile, tant elle va à l'encontre des clichés imposés et des idées reçues.

Résultat : aujourd'hui, c'est quasi seulement au 3^{ème} degré que les étudiants apprennent vraiment leur métier, au cours des deux dernières années qui donnent droit au titre correspondant au type de qualification souhaitée. Si nos élèves arrivent seulement en 5^{ème} année, peut-on dès lors prétendre les former aussi bien qu'à une époque où ils suivaient leur cursus complet dans l'enseignement technique ? Peut-on faire actuellement en deux ans ce que nous faisons hier en six ans ? Sans doute y a-t-il là un important problème à poser et à résoudre.

Revenons maintenant à l'horticulture et à l'adéquation de nos formations au marché du travail. Nous constatons que deux filières marchent très bien : les filières " art floral " et " aménagement parcs et jardins ", où il existe en effet des débouchés importants. Les secteurs comme l'arboriculture fruitière, la culture maraîchère ou la floriculture nécessitent quant à eux des investissements beaucoup plus importants et trop souvent hors de portée des jeunes qui sortent tout juste de l'école. Sans aides conséquentes à l'installation, il faut pratiquement être " fils de " cultivateur, arboriculteur, horticulteur ou autre, pour espérer un jour s'installer à son propre compte.

Voilà, afin de ne pas être trop long, je m'en tiendrai à ces premières réflexions.

M. Georges DEMEESTER, Président de Bel-Europea

Je voudrais d'abord souhaiter un bon anniversaire à nos deux collègues, Marianne DAWIRS et Michel HENDRICKX, en leur souhaitant de reprendre avec succès l'important et précieux héritage laissé par mon ami Jules LAUWERS.

J'étais moi-même Directeur de la Catégorie Agronomique de la Haute Ecole Lucia de Brouckère, avant d'être aujourd'hui Président de l'asbl Bel-Europea. En deux mots, Bel-Europea est une association qui a pour objectif de regrouper tous les instituts horticoles et agricoles des trois réseaux et des trois communautés — déjà une cinquantaine à l'heure



actuelle. Pour exemple et à titre informatif, des réunions et des échanges entre une douzaine d'établissements agronomiques, aussi bien du nord que du sud, sont prévues pour le printemps 2004. Nous pensons qu'une telle dynamique est importante ; elle s'inscrit d'ailleurs dans un cadre encore plus vaste, celui d'Europea International, association regroupant 700 écoles agronomiques de niveaux supérieur et secondaire, et dont le coordinateur national est mon ami Joël GILLET, également Directeur du Centre Technique Horticole de Gembloux.

Mes questions et remarques s'adressent essentiellement à Monsieur le Vice-Recteur CLAUSTRIAUX.

J'ai eu un petit coup au cœur tout à l'heure, lorsque vous avez parlé de " trois académies rassemblant au moins deux universités, dont l'ULg, l'UCL ou l'ULB ". Etant diplômé de l'Université Libre de Bruxelles, j'espère franchement qu'il fallait entendre " et l'ULB ",

ou alors je vais passer une très mauvaise nuit.

Deuxième question, toujours à l'intention de Monsieur le Vice-Recteur. Dans le projet de décret, il est induit que les hautes écoles *peuvent* se joindre aux diverses académies, tout en ignorant superbement les pôles. Je rappelle au passage que la Haute Ecole Lucia de Brouckère fait partie du pôle universitaire Bruxelles-Wallonie. M'étant occupé de ce pôle durant les trois dernières années passées dans le cadre de la Haute Ecole, je croyais que les pôles étaient en fin de compte la situation intermédiaire entre les hautes écoles et les futures académies et que, automatiquement, les hautes écoles seraient donc amenées à faire partie de ces académies. C'est du moins ce qu'on nous a laissé croire à l'époque. Le revirement actuel m'étonne d'autant plus que notre enseignement supérieur regroupe en Belgique, si je ne m'abuse, 70.000 étudiants dans le cadre des hautes écoles et 60.000 pour les universités. Or, dans la logique du Processus de Bologne, ces académies ne sont-elles pas créées notamment pour s'aligner sur des entités parfois absolument gigantesques que l'on rencontre dans d'autres pays, comme la France, où il est possible de dénombrer 60.000 étudiants dans une seule université. Du coup, je me demande quand même si les hautes écoles ne seront pas de toute façon les partenaires obligés de ces académies... mais sans avoir été appelées à la cause pour concevoir le décret ! Alors, c'est vrai que l'Université est une institution remarquable, notamment synonyme de recherche fondamentale, mais les hautes écoles ne jouent-elles pas aussi un rôle absolument fondamental ? Tout aussi

fondamental est donc le regret de ne pas avoir été, disons, invités autour de la table des négociations de ce futur décret. Le Processus de Bologne visant la mobilité, *et* de nos enseignants, *et* de nos étudiants, on espère en tout cas que les académies belges trouveront très vite leur rythme de croisière, faute de quoi nous allons nous faire dribbler par tous les autres pays de l'union européenne et, une fois de plus, nous risquons d'en sortir ridiculisés.

Dernière remarque, concernant les formations doctorales. Egalement du ressort des académies, le décret précise qu'elles devront être reconnues par le FNRS (Fonds National de la Recherche Scientifique). Cela ne risque-t-il pas d'être un peu difficile à une époque où les budgets disponibles pour la recherche scientifique sont de plus en plus inexistantes, à tel point qu'on se demande si on trouvera encore l'expression "recherche scientifique" dans le Larousse imprimé pour la Belgique d'ici quelques années. Dès lors, sans budgets pour la recherche, existera-t-il encore un enseignement pour le futur ?

Vous m'excuserez d'avoir formulé ces quelques questions parfois un peu amères. Ayant été, tout récemment encore, directeur d'une haute école, le futur de notre enseignement supérieur me tient vraiment à cœur.

Pr. Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux

Avant de débattre du marché de l'emploi, on me demande de revenir sur les questions relatives à l'organisation de notre enseignement.

Je commencerai par un avertissement : attention au contexte d'énonciation de certains mots, sous peine de se méprendre sur leur sens réel et d'alimenter les malentendus. Moyennant quoi, je vais quand même tenter de préciser certains éléments, tout en insistant bien sur un point : j'ai dit certaines choses sur le décret parce que je les ai bel et bien lues et non pas, forcément, parce que je les pense. Cette précaution me semble importante.

Très Bien. Nous sommes d'accord sur le fait que j'ai bien dit "*ou* l'ULB" et non "*et* l'ULB". Pourquoi ? Parce qu'il faut savoir que, s'il est vrai qu'on pourrait avoir, au conditionnel, une académie autour d'une des trois grandes universités, pour en constituer effectivement une au sens du décret, il faut au moins deux universités. Donc, vous pouvez calculer comme vous voulez : si toutes les facultés universitaires wallonnes, excepté Liège, vont par exemple avec l'ULB, il n'y aura pas d'académie à Liège. C'est un premier point qui est très clair, mais, une fois encore, attention aux conclusions hâtives : je souhaite vraiment être bien compris, en rappelant que je ne vous fais aucunement part de ce que je pense, mais de ce qui se trouve dans le texte, à l'heure actuelle. Par conséquent, pour moi, c'est effectivement un "*ou*" et non un "*et*" qu'il convient d'utiliser, tout en gardant à l'esprit qu'il n'y a rien de constitué pour l'instant. Le texte, cependant, dit bien cela : une académie regroupe au moins

deux universités — s'il n'y en a qu'une, il n'y a pas d'académie.

Pour ma part, je constate également que les notions dont nous avons débattu à une certaine époque et que les mots que nous avons pris l'habitude d'utiliser — je pense notamment au concept de " pôle " — ne figurent pas dans le décret. Ce qui ne veut absolument pas dire que je n'y suis pas personnellement favorable. Ça, c'est tout autre chose, à ne pas confondre avec la présentation que je vous ai faite des grandes lignes du projet de décret. En ce qui me concerne, je ne pourrais bien sûr que me réjouir d'avoir des relations avec des hautes écoles. J'entends des relations sérieuses et profondes, pas simplement de pure forme pour, par exemple, se contenter de créer un site web. Aussi, je reste ouvert à un véritable partenariat entre toutes les écoles du domaine agronomique au sens large, pour que nous réfléchissions notamment à la meilleure façon de former, en respectant tout le monde.

Ce " tout le monde ", c'est qui ? Avant tout, nos étudiants. Et là, je rejoins bien évidemment la problématique qu'a évoquée Monsieur MOOR. Je crois que, si nous en sommes arrivés aux problèmes qu'il a très justement énoncés, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de Centres PMS (Centres Psycho-Médico-Sociaux) pour les parents — je dis bien pour les parents. C'est à peine une boutade tellement c'est vrai ; il est évident que faire parcourir un chemin à certains étudiants en leur donnant des illusions et ce, dès le plus jeune âge, constitue une formidable erreur, que je suis le premier à déplorer. Si j'ai bonne mémoire, le grand patron de Arcos — une industrie qui s'occupe de baguettes de soudure — est quelqu'un qui était à l'origine un A4. Je crois donc que ce qui compte avant tout, c'est de donner des projets cohérents aux jeunes, en leur faisant perdre le moins de temps possible. Il y va de l'intérêt de tous, même si, à mon niveau, je ne peux guère faire autre chose que de le dire. Ce faisant, vous aurez donc compris que je crois à l'importance d'un enseignement supérieur dispensé par les hautes écoles, aux côtés de l'enseignement universitaire.

Gardons-nous cependant de réduire ces matières à de simples questions quantitatives, dont les principes seraient exclusivement dictés par les chiffres de populations scolaires. Pourquoi ? Parce que si nous devons raisonner de façon exclusivement quantitative, la logique nous forcerait alors à remanier de fond en comble notre paysage pédagogique actuel. Que se passerait-il, en effet, si nous utilisions tout l'argent disponible pour tous les réseaux et niveaux confondus en Communauté française, selon une répartition strictement quantitative entre tous les élèves ? J'ai comme l'impression que notre enseignement fondamental bénéficierait d'un budget beaucoup plus élevé que celui dont il dispose pour l'instant ! D'ailleurs, toute élucubration mise à part, ouvrons une petite parenthèse pour dire que ce serait peut-être très bien que soit renforcé le budget de nos écoles primaires, comparativement aux sommes que nous recevons par étudiants, aussi bien d'ailleurs dans les hautes écoles que dans les universités. Quoiqu'il en soit et pour en terminer avec l'application aveugle de principes chiffrés, soyons assurés qu'à contrario, la part actuellement réservée à notre enseignement supérieur — à tout notre enseignement

supérieur — serait immédiatement réduite à sa portion congrue. Attention donc, lorsque nous manions les chiffres pour soi-disant déterminer le poids d'un acteur par rapport à un autre ; retenons en la matière un autre principe, selon lequel tout est relatif.

Cela étant, je suis parfaitement d'accord avec Monsieur DEMEESTER pour constater que notre Communauté française — universités et hautes écoles réunies — est toute petite dans le paysage européen. Pour prendre un exemple que je connais bien, l'Université de Lille regroupe 65.000 étudiants universitaires — plus que toute notre Communauté française. Nous devons donc nous rendre à cette évidence : nous ne sommes rien, ou si peu. Ce qui signifie aussi que, derrière ces "grands machins" que l'on rassemble pour l'instant, s'élaborent des stratégies qui visent à prendre en compte le très important problème du financement. Rappelons que l'Université, c'est notamment deux composantes : une composante publique financée par la Communauté française (avec un éventuel milliard supplémentaire comme mirage à l'horizon — autant dire que des tractations sont déjà en train de se dérouler à ce niveau) et, de l'autre côté, c'est l'Université avec sa composante privée, telle que nous l'avons maintenant et qui recouvre quand même plus de 50% des moyens budgétaires que nous devons absolument trouver — j'insiste — pour nous maintenir à notre niveau.

Enfin, j'ai parlé tout à l'heure de la reconnaissance des formations doctorales par le FNRS. Cette reconnaissance, pour être clair, est bien celle des écoles doctorales, non pas des académies elles-mêmes. La formation doctorale et la délivrance des diplômes se feront bien dans les académies, mais, pour la recherche en tant que telle, il y aura une école doctorale par domaine. Et, si je lis bien les textes, il y aura donc une école doctorale pour les sciences agronomiques et l'ingénierie biologique.

Autrement dit, pour le moment, on peut penser que nous nous dirigeons vers une structure de l'enseignement universitaire en trois niveaux :

- un 1^{er} niveau pour les baccalauréats et masters (et encore quelques licences, puisque que le terme licence existe encore, même si cela ne nous concerne pas, nous, autour de la table) sera organisé dans les académies ;
- un 2^{ème} niveau pour les masters spécialisés d'une part, que l'on considère maintenant comme étant des études de 2^{ème} cycle, et la formation doctorale d'autre part, va également se dérouler dans les académies ;
- enfin, un 3^{ème} niveau existera pour pouvoir proclamer des Docteurs et pour lequel il faudra constituer des écoles doctorales qui seront, aurais-je tendance à dire actuellement, inter- ou intra-académies.

Se dessinent donc pour l'instant trois niveaux, qui pourraient bien nous conduire vers quelque chose qui ressemblera peut-être à "une seule" — au conditionnel et avec des guillemets — Université de la Communauté française de Belgique.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Avant de donner la parole à un autre intervenant, je voudrais rappeler que le panel de ce jour a d'abord été conçu autour de deux thèmes principaux, que sont l'adéquation des formations agronomiques au marché du travail, ainsi que les problèmes de sécurité. J'espère donc que, de l'autre côté de la table, nos amis représentant les milieux professionnels se feront entendre.

J'en profite aussi pour noter que, dans les exposés et particulièrement dans celui de Monsieur le Député permanent André GILLES que nous a lu Monsieur VANDERHOVEN, a déjà été évoqué le rôle de la CCPQ (Commission Communautaire des Professions et des Qualifications), où se trouvent à parts égales des représentants de l'enseignement et de l'économie, pour fixer les profils de qualification. Au niveau de l'enseignement supérieur, des représentants des milieux professionnels et des organisations syndicales siègent déjà aux Conseils Supérieurs et au Conseil Général.

Enfin, l'autre sujet que nous aimerions mettre en exergue est le problème de la sécurité. En effet, lorsque fut ouverte une 7^{ème} année " bûcheronnage " (on l'appelait ainsi à l'époque) au sein de l'Institut où nous nous trouvons — à la demande conjointe, d'ailleurs, des patrons du secteur et des syndicats — les problèmes de sécurité déjà posés dans les autres options ont immédiatement été mis en évidence. En outre, très prochainement, tout l'enseignement sera confronté à la nouvelle loi sur le bien-être au travail et à ses arrêtés d'application.

Dès lors, je souhaiterais que nous n'oublions pas ces deux questions majeures, même si, entre-temps, le thème de Bologne est bien évidemment venu au centre de l'actualité, comme n'a pas manqué de le relever Monsieur le Vice-Recteur dans son brillant exposé. Merci donc de bien vouloir équilibrer vos prochaines interventions.

M. Yves SOMVILLE, Directeur du Service d'Etudes, Fédération Wallonne de l'Agriculture

Actuellement à la Fédération Wallonne de l'Agriculture, je suis à la fois un ancien de Gembloux et un ancien de cet Institut, ayant eu Monsieur LAUWERS comme Directeur. Voilà pour les présentations.

Les formations dispensées correspondent-elles aux besoins actuels ?

J'ai envie d'apporter à la question une réponse concrète, issue des contacts que j'entretiens avec diverses personnes : aussi bien de jeunes diplômés engagés chez nous, que des personnes d'expérience avec qui j'ai régulièrement l'occasion de discuter lors de réunions de concertation, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la santé animale et toute



autre matière dont s'occupe généralement un syndicat agricole. C'est ainsi que je crois pouvoir constater un déficit en terme de formation à l'économie et ce, aussi bien au niveau du secondaire que du supérieur agronomiques.

Sans prétendre connaître le contenu actuel des programmes dans ses moindres détails, il m'apparaît important de renforcer l'apprentissage des aspects économiques. Je fais bien sûr allusion à une connaissance accrue de l'économie agricole, mais aussi de l'économie au sens large. Ces aspects ne doivent pas être oubliés, quelles que soient les options choisies par nos futurs diplômés : agriculteurs bien sûr, mais aussi ceux qui seront amenés à travailler pour le domaine agroalimentaire, comme toute autre activité qui peut se trouver en amont et en aval de ces secteurs. J'ajouterai sans hésiter que cela me semble également important pour les personnes qui se destinent plutôt au secteur de l'environnement.

Bref, tous secteurs confondus relatifs à l'agronomie, je dirais qu'il est essentiel d'encourager autant que possible des bases économiques suffisamment solides.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

L'intervention de Monsieur SOMVILLE appelant une réponse précise quant aux programmes, je cède la parole à Monsieur HENDRICKX.

M. Michel HENDRICKX, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid

Bien. Je vais certainement rassurer Monsieur SOMVILLE sur cette question.

Au niveau de l'enseignement secondaire technique, les travaux de la CCPQ ont défini les nouvelles formations : technicien en agriculture, technicien en horticulture. Idem pour l'enseignement professionnel. Les profils de formation et les programmes correspondants intègrent maintenant l'aspect économique de façon très large. Le problème, à l'heure où

nous parlons, c'est évidemment qu'il faut le temps de former les futurs diplômés. Les premiers diplômés des sections horticoles sont sortis l'année passée. Actuellement, ce sont les étudiants des sections agricoles et forestières. Les diplômés des sections environnement sortiront un peu plus tard. En tout cas, la dimension économique a vraiment été retenue et privilégiée dans toutes les formations.

Je rappelle également — c'est le cas sur le site de La Reid — que nous ne nous contentons pas de dispenser cette formation de base en économie, mais que nous incitons en outre nos élèves des 5^e et 6^e années à poursuivre le certificat de gestion. Il s'agit d'une formation à horaire décalé en promotion sociale et nous incitons vraiment tous nos élèves à la suivre.

Enfin, je me permets de répondre à la place de ma collègue du supérieur, Madame DAWIRS, car je sais que le problème se pose en termes identiques au niveau de l'enseignement supérieur de type court. Là aussi, la dimension économique est de plus en plus intégrée dans la formation.

M. André BAILLY, Député - Bourgmestre de Pepinster



Je souhaite tout d'abord remercier Monsieur le Président CAYET pour son aimable invitation. Merci aussi à Monsieur le Vice-Recteur pour son exposé et l'analyse critique, fort pertinente, qu'il a faite en quelques points du projet de décret de Madame la Ministre Françoise DUPUIS. Son inquiétude concernant le marché de l'emploi en Belgique m'a également touché ; il est en effet plus facile de supprimer des emplois que d'en créer. Enfin, ma dernière remarque sur son exposé consistera à souligner l'importance de l'école dans une de ses missions de base, qui est de former le futur citoyen, critique et ouvert sur le monde. Permettez-moi d'ajouter que toutes les formations alternatives que l'on peut concevoir — qu'il s'agisse de la formation en alternance ou de la formation par apprentissage — ne rencontrent pas toujours ce principe. Pour nous, c'est vraiment très important que l'école puisse conserver cette fonction essentielle.

J'aimerais maintenant intervenir sur les quelques questions et réponses qui viennent d'être

apportées, en insistant sur l'importance d'une réunion comme celle-ci. L'occasion m'y est donnée d'entendre, sur le terrain, les interventions des divers partenaires concernés par ces projets de décrets qui arrivent sur la table des parlementaires — et croyez bien que le travail de ces parlementaires n'est pas chose aisée. Je suis quant à moi membre de la Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que de la Commission de l'éducation ; mon passé d'inspecteur de l'enseignement n'y est bien sûr pas tout à fait étranger. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que les textes dont vous parlez en ce moment ne sont en fait pas encore parvenus dans les mains des parlementaires. Comme le veut l'habitude, ils arriveront à la dernière minute et nous aurons probablement quinze jours pour les étudier et réagir, avec l'aide des experts qui nous accompagnent dans les groupes parlementaires et qui bénéficient parfois d'un peu plus de temps pour les examiner. Mais seule est vraiment importante l'opportunité que nous avons de réagir en commissions : pour poser non seulement des questions aux ministres concernés, mais également pour demander des auditions de terrain afin d'entendre les partenaires associés concernés, leurs avis positifs comme leurs griefs. Comme je l'ai déjà dit, une journée comme aujourd'hui me permet donc, en quelque sorte, d'être déjà sur le terrain, qui plus est dans un cadre harmonieux, pour y entendre ce que pensent " vraiment et réellement " les différentes parties concernées par ce projet de décret.

Evidemment, les accords de Bologne sont déjà discutés depuis quelque temps et les grandes lignes sont bien sûr déjà connues des parlementaires concernés. Personnellement, j'y vois deux grandes tendances.

Ma première réflexion, c'est que nous sommes forcés de marcher avec ces accords de Bologne, parce qu'il est évident, comme l'ont dit les intervenants précédents, que la Belgique francophone est une région très petite par rapport à l'Europe. Si nous ne le faisons pas, nous aurons à terme les plus grandes et graves difficultés à sauvegarder notre enseignement supérieur, qu'il soit universitaire ou non. Contraints et forcés d'entrer dans le Processus de Bologne, il nous reste donc à le faire de la façon la plus intelligente et pertinente possible.

Toujours à propos de ces accords de Bologne, un des points auquel je suis particulièrement sensible est celui des passerelles possibles entre enseignement supérieur de type court et enseignement universitaire. En aparté, je retraçais à Madame DAWIRS le parcours obligé d'un gradué il y a 25 ou 30 ans, désireux d'obtenir un diplôme universitaire : il lui fallait tout bonnement recommencer l'université à zéro, au niveau de la 1^{ère} candidature, pour gravir ensuite les échelons un à un jusqu'à la licence. Plus forcément aujourd'hui. Très souvent, un gradué peut, moyennant bien sûr des accords spécifiques avec la Faculté concernée, entrer en 1^{ère} licence ou " presque " ; quelques cours complémentaires ou examens préalables sont parfois nécessaires, mais on peut désormais et fort heureusement gagner du temps. On a toujours dit que le temps, c'est de l'argent : en l'occurrence, il s'agit du temps et de l'argent de nos jeunes. Il est donc important, lorsqu'on a affaire à des jeunes motivés par des études

supérieures universitaires, de leur donner les moyens d'y arriver sans devoir "bêtement" et obligatoirement recommencer le parcours à zéro.

J'attends donc du décret suscité par les accords de Bologne, qu'il permette aussi une amélioration et une plus grande souplesse encore de ces passerelles.

Croyez bien que j'ai été attentif à l'ensemble des interventions précédentes ; mes oreilles ont teinté lorsque j'ai entendu que les hautes écoles n'ont, semble-t-il, pas été associées aux discussions en cours. Cela me touche parce qu'effectivement je pense, en mon nom personnel mais aussi au nom de mon groupe parlementaire qui est le groupe socialiste, que nos hautes écoles ont vraiment un rôle social très important à jouer. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui encore, elles représentent le seul moyen d'accès aux études supérieures que peuvent se permettre un pourcentage important de jeunes — fils et filles d'ouvriers (il en reste encore), d'employés, d'indépendants des classes moyennes, voire de populations tout simplement marginalisées. Beaucoup n'ont jamais l'opportunité d'aller à l'Université, malgré cette démocratisation de l'enseignement universitaire dont on parle aujourd'hui, mais qui n'est pas encore, à mon sens, réellement accomplie. En Belgique, la répartition socioculturelle des personnes ayant ou non accès à l'université n'a guère évolué ; les pourcentages connus suivant l'origine sociale des uns et des autres sont restés à peu près identiques. En revanche, l'enseignement organisé au niveau des hautes écoles est devenu, quant à lui, beaucoup plus accessible. Sans doute la durée, comme la difficulté supposée de ces études, leur semblent-elles davantage supportables, de même, bien entendu, que leur impact financier. Dans l'esprit de nombreux parents et de nombreux jeunes, les hautes écoles représentent donc un formidable espoir et une opportunité unique, dont l'importance mérite d'être rappelée.

Soyez donc assurés que nous serons extrêmement attentifs à l'avenir qui sera réservé aux hautes écoles dans la refonte de ces accords de Bologne, en tout cas dans la mise en place de ce décret qui n'est encore, pour l'instant, qu'un projet de décret et qui va bientôt se trouver à l'ordre du jour de la Commission enseignement supérieur — dans quelques semaines sans doute, puisque, après vérification, j'ai pu constater qu'il n'était pas inscrit au planning de la semaine prochaine. Nous tenterons bien sûr d'y apporter toutes les modifications qui s'avéreront nécessaires. Aussi serais-je tout à fait preneur de recevoir de votre part, Monsieur le Vice-Recteur, tout comme des autres participants à ce panel, toute note d'information qui me permettrait d'améliorer ma connaissance du dossier.

Je terminerai en rappelant l'incroyable complexité de la structure de notre enseignement en Belgique. En plus d'avoir un enseignement dédoublé sous l'influence des réseaux scolaires, notre pays est peut-être le seul qui subventionne lui-même sa concurrence. C'est notre système "à la belge", avec lequel il nous faut bien composer aujourd'hui. Peut-être aura-t-il disparu dans cent ans, un peu comme au Québec où l'enseignement était lui aussi divisé selon les appartenances philosophiques, avant d'être aujourd'hui réparti en districts

scolaires. Une autre façon de travailler s'est développée au Québec, qui a finalement mis fin aux clivages. Ce qui nous prouve indirectement que des défis qui nous paraissent démesurés peuvent toujours être relevés.

Mme Christiane MENESSION, Directrice de Catégorie Agricole de la Haute Ecole Charleroi-Europe — Enseignement Libre



En tant que Directrice de Catégorie Agricole de la Haute Ecole Charleroi-Europe, située à Fleurus, ma voix sera plutôt celle du "petit poucet", quelque peu à la merci de l'ogre européen. Lorsque je suis arrivée comme professeur à Fleurus en 1975, l'établissement comptait une soixantaine d'étudiants en biologie médicale. Nous sommes aujourd'hui 400, répartis en trois sections : Agronomie, Biologie Médicale et Relations Publiques.

L'école est située à égal chemin entre l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. Alors, au risque de paraître politiquement incorrecte, pourquoi nier que nous nous sentons proches des deux, même si notre appartenance au réseau libre devrait "naturellement" nous porter vers Louvain-La-Neuve ? Je pense en effet que l'avenir de notre enseignement passe davantage par la volonté des hommes et des femmes de travailler ensemble pour un monde meilleur que par des querelles de réseaux. Notre priorité restera toujours cette recherche d'une meilleure adéquation de la formation des jeunes, dont il est question ici même aujourd'hui.

Je rejoins Monsieur BAILLY lorsqu'il constate que l'accès à l'Université s'est démocratisé de façon fort relative. Qu'on le veuille ou non, l'Université reste une institution qui continue de former des "maîtres" : maîtres à penser, maîtres formateurs, etc. Les Hautes Ecoles peuvent quant à elles se prévaloir d'être en prise plus directe avec les personnes de terrain et avec le public en général. En la matière, je dirais même qu'elles ont un devoir de proximité. Sans rentrer dans une analyse comparative du tissu social rencontré à Fleurus et à Gembloux, je crois quand même pouvoir affirmer que nos étudiants respectifs ne viennent pas tout à fait des mêmes milieux sociaux.

Je sais aussi — et c'est de plus en plus souvent le cas — que nous accueillons des personnes qui ont eu un parcours scolaire difficile. Certains ont d'ailleurs échoué après avoir rêvé de devenir Ingénieur Agronome ; grâce aux Hautes Ecoles et leur organisation en graduats, ils peuvent espérer surmonter cet échec pour se remettre en selle. Dans un mouvement réciproque, de nombreux gradués poursuivent alors des études universitaires, notamment vers les ingénieurs, surtout industriels. C'est dire toute l'importance du rôle social que jouent les hautes écoles.

Personnellement, je nourris également l'espoir que la réorganisation en cours à la faveur du Processus de Bologne soit l'occasion d'un renforcement des passerelles entre les graduats et l'Université, autorisant l'accès des gradués au titre de bachelor.



M. Joël GILLET, Directeur du Centre Technique Horticole de Gembloux, Coordonnateur Bel-Europea

J'axerai mon intervention sur l'adéquation des formations agronomiques au marché du travail.

Si la question de l'adéquation a toujours été une question récurrente pour l'enseignement en général, il est exact qu'elle se pose avec plus d'insistance encore, dès lors qu'il s'agit de l'enseignement technique et professionnel. Aussi voudrais-je appuyer les propos de Monsieur Michel HENDRICKX : pour pouvoir préparer valablement une formation, il est important d'identifier toutes les compétences à appréhender pour pratiquer un métier. En la matière, c'est vrai que les travaux de la CCPQ permettent d'avancer à grands pas. J'y mettrai cependant un bémol. En effet, il faut savoir que certains profils ont déjà été validés en 1996. Or,

comme nous l'a confié Monsieur le Vice-Recteur tout à l'heure, lorsqu'il analyse les contenus de formation des ingénieurs étalés sur cinq ans, il n'est pas pour autant certain que ceux-ci soient totalement en adéquation avec ce que le monde du travail attendra dans cinq ans. Ce qui veut dire que ces profils de qualification dont on a parlé doivent être revus régulièrement, afin d'être actualisés. C'est un point extrêmement important, mais j'ai le sentiment qu'on l'oublie un peu.

J'en viens maintenant à la problématique des " nouveaux métiers ". Vous savez que nous ne

cessons d'en identifier de plus en plus, tant il est vrai que chaque secteur, chaque profession, a même aujourd'hui tendance à créer un peu tout et n'importe quoi, aussitôt élevés au rang de " nouvelles activités ". Je pense que nous devons être prudents et ne pas créer trop vite des formations spécifiques censées correspondre à des métiers présentés comme nouveaux. Je crois d'ailleurs qu'en Belgique, nous avons toujours traditionnellement veillé à dispenser des formations qui soient les plus polyvalentes possibles. Je continue de penser que cette approche, que l'on pourrait résumer par la formule " apprendre à apprendre ", reste importante, quel que soit le secteur et quel que soit le niveau d'enseignement où nous nous trouvons. Nous ne pouvons jamais être certains de quoi demain sera fait. Une seule chose est sûre : nous devons nous adapter. Aussi, ce que j'appellerais une formation intégrée à l'adaptabilité me semble plus pertinente qu'une pléthore un peu rapide de formations nouvelles très ciblées. Nous devons donner à nos étudiants un maximum d'atouts, non seulement pour pratiquer tel métier existant, non seulement pour déjà anticiper sur un métier émergent que l'on voit apparaître, mais aussi, d'une façon plus générale encore, pour être capables de s'adapter face à des situations entièrement nouvelles.

Je lisais dans la brochure de référence de la Fondation Jean Boets qui nous a été distribuée, que l'enseignement technique prépare également à l'enseignement supérieur. Or, les travaux de la CCPQ que j'évoquais à l'instant prévoient essentiellement de former directement à un métier. C'est un peu le revers de médaille de cette CCPQ que de ne pas véritablement intégrer cette possibilité de poursuite d'études supérieures. Une fois encore, ce constat plaide en faveur d'une formation la plus large possible, pour permettre à nos étudiants — particulièrement de l'enseignement technique — d'entreprendre éventuellement l'enseignement supérieur.

Un dernier mot sur Bel-Europea, pour dire que nous avons récemment introduit un projet dans le cadre des programmes communautaires européens, qui devrait permettre, en collaboration avec des partenaires de différents pays européens, d'identifier les nouvelles compétences et les nouveaux métiers du secteur. L'objectif est d'obtenir une vision très large de ce qui existe en Europe, afin d'introduire en retour, le cas échéant, des informations et formations utiles en Belgique. Merci de votre attention.

M. Pierre POLARD, Ingénieur Agronome, Directeur de la Ferme Provinciale de La Haye asbl

Professeur détaché à la Ferme Provinciale de Jévoumont, je souhaiterais revenir sur l'exposé de Monsieur le Vice-Recteur. Après nous avoir précisé que les hautes écoles pourraient s'associer à une académie, vous avez relevé, en guise de conclusion à votre



intervention, que " la formation est la seule richesse potentielle et renouvelable de notre pays ". Je suppose que cette profession de foi ne s'inspirait plus de ce que vous aviez lu, mais correspond à quelque chose que vous pensez profondément.

Dès lors, vous excuserez une question un peu naïve de la part du professeur paysan que je suis — je m'occupe en effet de vaches laitières : comment les hautes écoles pourront-elles s'associer à une académie ? Même si vous n'avez pas encore de réponses vraiment précises, vous avez très certainement déjà pensé la question. Comme nous sommes réunis aujourd'hui dans le centre provincial agronomique de La Reid, je formulerais même plus directement encore ma question : comment la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux envisage-t-elle un partenariat avec la Haute Ecole Rennequin Sualem ? Comment un tel partenariat peut-il fonctionner ? Qu'est-ce qui est

envisageable, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Questions naïves, mais j'ai envie de les poser afin de disposer au moins de quelques pistes de réflexion et d'action.

Autre question, corollaire des précédentes : pensez-vous que cette alliance puisse améliorer et rendre plus performante cette adéquation des formations agronomiques avec le marché du travail, dont il est question aujourd'hui ?

Enfin, dernière question, toujours en rapport avec des synergies éventuelles : n'est-ce pas dans la formation *pratique* des étudiants, futurs ingénieurs ou bio-ingénieurs par exemple, que pourrait au mieux se déployer une telle association entre l'Université et les Hautes Ecoles ? N'y aurait-il pas là un joint-venture important et intéressant à réaliser ?

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

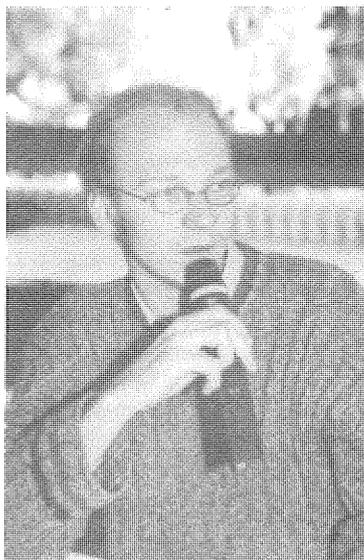
Voilà une série de questions précises, adressées à Monsieur le Vice-Recteur. Néanmoins, le temps nous est compté. Aussi, je vous propose de continuer, pour l'instant, à recueillir un maximum de questions et de témoignages, afin de proposer des réponses groupées à l'issue de nos débats. Nous gagnerons en efficacité — merci de votre compréhension.

M. Hugues LORENT, Ingénieur Agronome, Préventagri

Le thème de la sécurité dans les formations étant également à l'ordre du jour, je souhaitais vous faire part de mon expérience en la matière.

Premièrement, je constate que la sécurité est maintenant un volet clairement envisagé dans le futur des formations agricoles et horticoles. J'ai dès lors parcouru les profils de formation et de qualification de long en large et de bout en bout, et j'ai effectivement relevé que la sécurité était intégrée dans tous les cours.

Parallèlement à cela, je travaille actuellement sur un projet de Préventagri destiné à intervenir dans les écoles. De manière ponctuelle, nous organisons des conférences, des animations, des exercices à l'intention des élèves des écoles agricoles, afin de les sensibiliser davantage à la sécurité. Je suis convaincu qu'à terme, et tel que prévu dans les profils de formation, c'est une notion qui doit véritablement être intégrée. Malheureusement, pour l'instant, la sécurité reste une notion souvent perçue comme un facteur coûtant. Je sais aussi que nos écoles en Communauté française, à quelque niveau que ce soit, ne disposent pas de budgets illimités à consacrer à cette tâche. J'ai donc envie de profiter de cette journée pour vous dire que les changements en vue et l'élaboration en cours des profils de formation représentent une occasion à ne pas manquer pour réellement intégrer la sécurité et l'hygiène dans les formations des étudiants. Plus concrètement, nous serions désireux d'organiser prochainement une table ronde avec le corps enseignant et la collaboration des pouvoirs organisateurs, pour voir comment nous pourrions optimiser une aide informationnelle et didactique aux enseignants qui veulent intégrer ces notions de prévention dans leurs cours.



M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets

L'annonce du projet de décret de Madame la Ministre Françoise DUPUIS a amené nos orateurs à s'inquiéter de façon plus large de l'ensemble de nos futurs diplômés des hautes écoles et des universités, et c'est parfaitement légitime.

Néanmoins, à ce stade des débats, je m'étonne de ne pas avoir entendu citer le métier de

fermier, qui reste pourtant un des métiers de base du secteur agronomique. Serait-ce le signe que ce métier est en voie de disparition ou que son évolution est telle qu'elle ne permet pas encore d'entrevoir ce qu'il sera demain ?

A la fin de son livre " J'ai choisi la terre ", l'agriculteur et écrivain Claude Michelet ⁽¹⁾ s'interroge : " N'ai-je pas trop insisté sur les difficultés que rencontre l'agriculteur ? N'ai-je pas négligé de parler des joies et des satisfactions que cette profession apporte ? ". Et d'affirmer : " Mon métier est un des derniers qui laisse à l'homme sa liberté, son indépendance et sa complète responsabilité. " C'était en 1975.

Depuis, je n'ai guère le sentiment qu'on puisse encore généraliser et attribuer sans réserves ces qualités à l'ensemble d'une profession qui a bien changé. Me référant à un reportage récemment paru dans le journal Le Soir, je me souviens avoir lu que la société Unilever, mieux connue pour les produits qu'elle commercialise sous la marque Iglo, possède entre autres une importante usine dans le Limbourg hollandais, près de la frontière allemande, où sont traitées quotidiennement des tonnes de légumes. Pour cette usine travaillant 10 mois par an 24h sur 24, l'organisation de la production joue bien évidemment un rôle prépondérant. Il lui faut sans cesse des légumes de qualité, qui plus est fournis au moment précis où ils sont attendus. Pour arriver à ce résultat, Unilever a signé des contrats avec une centaine de fermiers. Ceux-ci restent propriétaires de leurs champs et de leur matériel et gardent des responsabilités — souvent contraignantes — mais ils perdent complètement liberté et indépendance. Ainsi, par exemple, les laboratoires de l'usine étudient la fertilité des sols et désignent les engrais adéquats pour des cultures bien définies. Les ingénieurs agronomes distribuent les semences les plus adaptées, imposent les dates des semis, des récoltes, etc. Ils vont jusqu'à influencer sur la gestion des terres des agriculteurs, pour que ceux-ci réservent certaines surfaces à des emplois spécifiques.

Bref, les deux écrits précités m'apparaissent totalement contradictoires. J'aurais aimé recueillir les impressions des professionnels du secteur sur cette question.

⁽¹⁾ Claude Michelet est né en 1938 à Brive-la-Gaillarde, en Corrèze. À quatorze ans, il choisit d'arrêter ses études parisiennes et entre à l'école d'agriculture de Lancois, en Indre, puis se consacre à l'élevage. Agriculteur le jour, écrivain la nuit, son premier roman, «La Terre qui demeure», paraît en 1965. Succède un second, «La Grande Muraille», en 1969, suivi une année plus tard d'«Une fois sept», où il raconte ses souvenirs d'enfance, et «Mon père Edmond Michelet», qui reçoit en 1972 le prix des Écrivains combattants. Quelques temps après «J'ai choisi la terre» (Robert Laffont, 1975), il entre dans la toute jeune École de Brive. Son succès ne fait que grandir, notamment avec l'histoire de la famille Vialhe, réunissant à chaque nouvelle parution des lecteurs supplémentaires et fidèles, des amoureux de la terre comme lui, dont le nombre dépassera le million lors de la sortie du premier volume retraçant l'histoire de la famille Vialhe : «Des grives aux loups».

M. Daniel GRANDJEAN, Directeur des Etablissements Daniel Grandjean

Etant entrepreneur en parcs et jardins, je m'abstiendrai de répondre trop directement aux interrogations de Monsieur CAYET.

Cela étant, je remercie les organisateurs de cette rencontre, qui est pour moi une première. Il est particulièrement intéressant de pouvoir échanger divers avis entre personnes de terrain, entre milieu professionnel et monde enseignant, dont je découvre par ailleurs les difficultés spécifiques.

Sans avoir préparé de discours et très simplement, je peux au moins vous dire ceci : j'ai choisi une profession que j'apprécie beaucoup. J'essaye d'évoluer dans mon domaine, à mon niveau, et j'essaye surtout d'attirer dans mon entreprise des personnes qui sont qualifiées, diplômées d'écoles d'horticulture : La Reid, Liège, Dolhain... Beaucoup d'étudiants en stages sont également passés par nos établissements.

Aujourd'hui, il m'apparaît intéressant de créer à terme une véritable liaison entre la branche professionnelle du secteur et sa partie enseignement. Je pense qu'il serait très profitable que nous puissions travailler en commun et développer un esprit entre employeurs, enseignants et étudiants. Notamment parce que je me rends compte que beaucoup d'étudiants manquent de motivation et de clairvoyance ; il serait opportun de pouvoir leur ouvrir l'esprit sur ce qu'est vraiment le travail sur le terrain. Je crois en effet qu'il existe toujours une énorme différence entre ce qu'on apprend à l'école et ce que, nous, nous vivons au quotidien.

Je prends aujourd'hui connaissance des actions menées par les uns et les autres ; c'est un premier pas dans la perspective d'une collaboration accrue au sein du secteur.



M. Frédéric DROEVEN, Pépiniériste Paysagiste des Pépinières de Louveigné

Pour répondre à Monsieur CAYET : oui, il y a au moins un agriculteur parmi vous, car je suis pépiniériste et j'exploite 23 hectares de pépinières, ici dans la région, à Louveigné.

En fait, je me sens en quelque sorte "au milieu" de toutes les personnes ici présentes autour de la table. En effet, j'ai moi-même suivi des études en agronomie, étant diplômé de

Gembloux. J'ai des amis ingénieurs agronomes et des amis gradués paysagistes, je fréquente beaucoup d'administrations, donc des personnes qui gèrent nos services communaux, de même que des responsables de pépinières et de *gardens*. Etant en relation avec l'établissement où nous nous trouvons, je suis également en contact avec des étudiants, des techniciens, des enseignants, des professionnels...

Dès lors, je voudrais insister sur le fait que l'agronomie est une grande famille. Je crois qu'au sein du milieu agricole et agronome, nous nous rejoignons tous. On parle souvent de Gembloux — c'est un centre de référence, c'est vrai — mais il y a aussi Ath, Huy, Fleurus, d'autres encore. Que l'on appartienne à une administration, un centre d'études, une université, que l'on soit dans une haute école, dans un établissement d'enseignement secondaire agronomique ou que l'on soit un acteur économique comme mon voisin ou moi-même, nous nous sentons



tous appartenir à une même famille — celle de l'agriculture. C'est peut-être un "petit" milieu sur le plan strictement économique, mais nous partageons tous les mêmes soucis et une même philosophie : le vert, le bio, avec toutes les évolutions que nous pressentons à l'heure actuelle. Je suis donc également convaincu que nous avons besoin les uns des autres — qu'il s'agisse des universitaires pour nous orienter, des gradués qui vont pouvoir devenir des acteurs économiques plus modestes, mais importants, dans la société ; également tous nos techniciens, tous nos professionnels, tous ceux qui vont les assister et qui vont parfois devenir eux-mêmes patrons. Autrement dit, je souhaite avant tout mettre en exergue l'esprit de synergie qui règne dans l'agriculture et, en ce sens, nous avons bien sûr besoin de nous parler, de nous rencontrer, de nous faire connaître.

Je voulais également intervenir sur le thème de l'adéquation des formations agronomiques au marché du travail. En la matière, faire prendre conscience aux jeunes de tout l'intérêt du métier — des métiers que nous allons pouvoir proposer — est pour moi une première donnée de base, absolument essentielle. Vous aurez compris que j'évoque le métier de l'agriculture dans son sens le plus général, en prenant en compte tous les segments et sous-segments qu'il est possible d'envisager, que ce soit au niveau communal et des administrations, au niveau de l'indépendant de la pépinière, au niveau de la recherche, etc. Tous ensemble, tous segments confondus, nous devons nous unir pour faire comprendre aux plus jeunes, déjà aux enfants, que nous avons quelque chose à leur offrir et à leur

apporter, à chacun suivant ses moyens et ses ambitions. Nous devons tout tenter pour leur faire connaître notre métier, pour susciter leur enthousiasme, pour les rendre passionnés. " Il y a des choses à faire et il faut faire quelque chose de sa vie. Nous avons des moyens et des outils à offrir. Il existe des écoles, des universités, des centres pour apprendre, il existe du travail à prendre et à créer." Voilà un peu le message que nous pouvons délivrer ensemble.

J'ouvre une petite parenthèse pour dire qu'à mon sens, nous devons susciter cette prise de conscience très tôt, peut-être déjà à l'école primaire. Pourquoi pas, par exemple, faire venir des universitaires à l'école maternelle, à l'école primaire ? N'oublions pas que tout notre potentiel à venir, ce sont nos enfants. L'avenir de notre pays, ce sont eux, les " petits bouts " de 6 et 7 ans. Nous devons donc les interpeller et leur expliquer des bases simples : " Là, tu as un chêne en face de toi ; là, tu as une renoncule ; là, tu as un potager où poussent les légumes qui te nourriront..." Tout cela, je dirais que c'est une culture, une philosophie que, nous, en agriculture, en agronomie, nous devons transmettre à nos enfants. A partir de là, bien entendu, existe tout un panel d'études possibles, mais, en partant sur des bases saines, nous pourrions alors prétendre les orienter.

Dans l'actuelle économie de marché, trouver un emploi est difficile, mais je reste convaincu qu'il y a encore de la place pour tout le monde et certainement pour les gens motivés. Nous devons faire prendre conscience à nos enfants, dès leur plus jeune âge, qu'ils ont un rôle à jouer dans la société, qu'ils ont une responsabilité à tenir, un environnement à préserver. Nous devons ouvrir nos enfants à une passion et leur montrer très tôt qu'un métier est quelque chose qui se construit, qui se forme au fil du temps. En la matière, existent toutes les autorités académiques, scolaires, qui sont là pour les aider. Mais je crois qu'il faut aussi, et avant tout, créer une synergie entre toutes les institutions et personnes — les écoles, les jeunes, les acteurs économiques — de façon à répondre, dans nos formations, à cette priorité qu'est l'économie, au sens où chacun a besoin de l'argent nécessaire pour pouvoir vivre et évoluer dans notre société.

**Mme Raymonde YERNA, Conseillère au Cabinet de M. le Ministre Philippe COURARD,
Ministre de l'Emploi et de la Formation**

Je vais rebondir sur ce que Monsieur DROEVEN vient de dire quant à la nécessité de motiver et de former nos jeunes le plus tôt possible.

En ce qui me concerne, je parlerai moins du plus jeune âge, même si, au niveau de la Région Wallonne, nous recherchons les partenariats et les collaborations avec le monde de l'enseignement et les plus jeunes. Monsieur VERLAINE, ici présent, pourrait aussi en témoigner, puisque nous avons mené avec Agoria et Technifutur divers projets qui

s'adressent aux enfants des écoles primaires, ceci afin de susciter leur intérêt pour les métiers techniques et manuels.

Tout à l'heure, a été évoquée la nécessité d'appréhender les compétences attendues par le secteur ; on a rappelé le rôle important joué par la CCPQ en ce sens. Ce faisant, on a aussi signalé que les compétences évoluent sans cesse. Fraîchement sorti d'une école technique, d'un graduat, de l'université, un diplômé qui a intégré les compétences attendues aujourd'hui par le monde agricole verra peut-être dès demain, dans un an, dans cinq ans, ses compétences rendues obsolètes. Il est donc important de rentrer dans une dynamique de formation tout au long de la vie. Cet ancrage de la formation continue sur la formation initiale est précisément un de nos objectifs prioritaires. Que ce soit au niveau de la formation continue, de la formation des travailleurs, de la formation des



demandeurs d'emploi, notre intention n'est bien sûr pas de concurrencer l'enseignement, mais bien d'être complémentaire, dans une logique de coopération avec les partenaires de l'enseignement de plein exercice et de l'enseignement supérieur.

L'objectif central du Contrat d'Avenir Pour la Wallonie est bien d'atteindre un développement durable avec une cohésion sociale maximale. A cette fin, un de nos volets spécifiques est justement d'augmenter encore la professionnalisation du secteur agronomique. D'emblée, quand le Gouvernement Wallon a signé son Contrat d'Avenir, il a souhaité mettre un accent particulier sur le secteur agricole. La Ministre ARENA et le Ministre COURARD qui lui a succédé ont signé et porté ce décret sur la formation professionnelle du secteur. Vous devez savoir que, dans ce cadre uniquement, nous mobilisons chaque année 1.400.000 euros pour la formation des agriculteurs, des indépendants et leurs travailleurs, mais aussi des conjoints-aidants, qu'on oublie souvent, alors même qu'ils occupent une place capitale dans la vie économique de la ferme. Chaque année, 200 formations sont agréées via ce décret pour l'agriculture. Le centre de formation d'Ath est un des grands partenaires de ce décret. Il participe notamment à la commission consultative mise sur pied dans ce cadre. Parmi ses nombreuses missions : vérifier la concordance des compétences développées en formation et dans l'enseignement, avec les attentes actuelles du secteur.

Indépendamment de ce travail sur les contenus, nous concentrons aussi nos efforts sur les méthodologies. Le travail de la ferme, aujourd'hui, n'est plus le même qu'il y a dix ans. Les

technologies de l'information et de la communication, pour prendre cet exemple, sont de plus en plus attendues, voire prisées dans le monde de la ferme — le GPS pour tracteurs existe. A nouveau, Monsieur VERLAINE pourrait confirmer cette dynamique nouvelle, puisqu'il me rappelait tout à l'heure que le secteur Agoria était maintenant très présent à la foire agricole de Libramont, vu la place de plus en plus importante des nouvelles technologies, techniques et machines, dans le monde agricole.

L'occasion m'est également donnée de battre en brèche quelques préjugés circulant à l'encontre du monde agricole, qu'on dit souvent très conservateur — en particulier le secteur vert. De ma propre expérience au Cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Formation, je retiens que, lorsque la Ministre ARENA puis le Ministre COURARD ont lancé puis soutenu la dynamique des conventions sectorielles, le secteur vert (regroupant l'horticulture, l'agriculture, les parcs et jardins, les travaux agricoles) a été parmi les premiers à réagir et à souhaiter un partenariat avec la Région Wallonne et ce, à trois niveaux.

Premier volet : avoir une analyse du marché de l'emploi, avec ses questions corollaires. Quelles sont les compétences dont nous disposons dans notre secteur ? Quelles sont celles dont nous avons besoin ? Et quelles sont les compétences qui sont offertes par les demandeurs d'emploi et les travailleurs motivés pour venir travailler dans ce domaine ? Voilà pour le premier volet de ces conventions.

Deuxième volet : la formation des demandeurs d'emploi, car ces secteurs ont besoin de main-d'œuvre. A l'occasion de la foire agricole de Libramont, des questionnaires ont été envoyés auprès de quelques 1.600 entreprises des quatre secteurs déjà cités. Plus ou moins 20% d'entreprises ont répondu à ce questionnaire qui portait sur leurs besoins en compétences et en formations — ce qui est énorme par rapport à l'envoi de ce type de mailings. Après dépouillement, on se rend compte qu'il y a un énorme besoin en formation continue, de même qu'il existe des offres d'emplois disponibles immédiatement — de mémoire, plus d'une centaine, rien que pour le secteur horticole. Ce qui signifie également qu'il y a effectivement de l'avenir pour les jeunes qui veulent se lancer dans ces métiers-là.

Troisième volet des conventions sectorielles avec le secteur vert : la formation des travailleurs. Là, je pense qu'on répond indirectement à l'essentiel de ce qui a été dit jusqu'à présent, à savoir que, si l'enseignement développe toute une série de compétences, il a des missions autres que la formation continue comme la mission prioritaire d'éducation — Monsieur BAILLY l'a très bien rappelé. C'est là où intervient en sus la formation professionnelle au sens strict, qui s'adresse plus directement à des personnes qui viennent se former pour décrocher un emploi qui leur plaît, ou pour se maintenir dans un emploi existant et nécessitant un entretien des compétences. On en revient à cette idée de complémentarité déjà évoquée.

Voilà brièvement décrits les trois volets sur lesquels portent essentiellement les conventions sectorielles avec le secteur vert. Je pense vraiment que nous avons fait des avancées

significatives, notamment par la mise en place de toute une série de formations répondant réellement aux besoins.

Tout à l'heure, on a également parlé d'enquêtes et d'études au niveau européen, visant à rassembler des bonnes pratiques observées à l'extérieur. Du coup, je souhaiterais rappeler qu'en Province de Namur, le Ministre COURARD a établi une convention avec l'Office de Promotion Agricole de la Province de Namur pour réaliser une étude sur les métiers émergents au niveau des secteurs agricoles et du monde rural. Ces métiers émergents existent et nous devons les appréhender au mieux et au plus vite. Les métiers évoluent, il faut en créer de nouveaux pour permettre au secteur de se développer, de faire face à toute une série de difficultés spécifiques auxquelles il est confronté, en un mot comme en cent, pour lui permettre de continuer à prospérer. Par rapport à ce volet particulier aussi, il convient de mettre en œuvre rapidement toute une série de formations, nouvelles par définition. En tant que porte-parole de cette convention, je peux m'engager ici même à transmettre aux personnes qui le souhaitent les résultats de cette étude dès parution. Idem pour les résultats d'autres enquêtes comme celle menée à Libramont en vue d'identifier les compétences réelles du secteur.

M. Philippe BERTRAND, Animateur, Responsable Formation au Front Uni des Jeunes Agriculteurs

Je suis responsable formation au FUJA (Front Uni des Jeunes Agriculteurs), un syndicat indépendant qui s'occupe principalement de l'aide à l'installation et de la formation continuée des agriculteurs.

A la suite de Madame YERNA, je prends la parole pour rappeler les possibilités en formations et autres, cette fois offertes par le FUJA, qui se tient bien évidemment à la disposition des agriculteurs désireux de profiter de ses services

Ma présence sur le site de La Reid me donne aussi l'occasion de mieux faire connaître notre syndicat auprès du monde enseignant ; j'invite donc les nombreuses directions d'établissements réunies aujourd'hui à informer à leur tour leurs étudiants sur nos activités, tout particulièrement celles relatives à leur future installation comme indépendants.



Egalement diplômé de Gembloux, j'appartiens à la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement à la Région Wallonne.

Je voudrais un peu dépoussiérer l'image d'une administration de la Région Wallonne grande pourvoyeuse des seuls emplois disponibles pour les personnes ayant appris un métier technique. Maintenant que n'existe plus, du moins massivement, cette forme d'emploi statutaire, recruté par examen et à durée illimitée, on s'aperçoit que sont venus se greffer toute une série d'autres emplois, qui tournent autour, soit de groupes de lobbying (on parlera de la communauté européenne), soit de centres de recherches, d'observatoires et autres. Si je prends l'exemple du centre de recherches agronomiques qui vient de passer à la Région Wallonne, on constate qu'il a désormais une capacité d'emplois un peu plus souple et qu'il peut donc engager des personnes sous contrats avec différentes institutions, dont la Région



bien sûr, mais aussi du secteur privé. Les jeunes diplômés ne doivent donc plus se fixer sur cette image un peu figée de l'administration organisant régulièrement des mégas-concours comme autant de passages obligés. Toute une activité s'est développée, notamment liée à ces centres de recherches déjà évoqués et, de plus en plus, à des marchés qui sont en quelque sorte en train d'externaliser la fonction publique, avec davantage de souplesse.

Je donnerais donc deux conseils aux jeunes étudiants poursuivant une filière agronomique. Premièrement, c'est d'être très attentifs à leurs stages, car c'est au travers de ceux-ci qu'ils vont faire connaissance avec le milieu professionnel, et réciproquement. Pour prendre notre expérience dans l'administration où nous accueillons régulièrement des stagiaires, il est évident que les stages nous donnent l'occasion de bien connaître ces personnes — en quelque sorte de les tester, de bien voir ce qui les motive et ce qu'elles recherchent. Le marché du travail étant ce qu'il est, il est certain que toutes les opportunités nous permettant de repérer les personnes de valeur sont les bienvenues — les stages en font partie. Lorsqu'un jeune recherche activement des endroits et des personnes susceptibles de lui apporter une formation intéressante, convenons ensemble qu'il s'agit déjà là d'une démarche très positive.

Deuxième conseil, qui s'adresse cette fois plutôt aux directions et enseignants, mais qui profite in fine aux étudiants, c'est de ne pas hésiter à inviter des professionnels extérieurs, pour venir faire état de ce qui se passe sur le terrain dans leurs activités respectives. Je crois qu'une telle dynamique peut vraiment apporter beaucoup — des éclairages et des opportunités. C'est dire du même coup toute l'importance de journées telles que celle-ci et dont je vous remercie.

Enfin, à la suite de l'intervention de Monsieur GILLET, permettez-moi de relever à mon tour le caractère de plus en plus mouvant de notre paysage, pour insister à nouveau sur cette adaptabilité très forte à acquérir. Pour prendre l'exemple bien connu de l'informatique, nous savons tous que nous devons former les informaticiens dans un sens qui va leur permettre de faire un large éventail de tâches, en ce compris des tâches encore non existantes car appelées à se développer. Je dirais qu'il en va de même dans le secteur qui nous occupe. Mieux vaut donc ne pas trop tableur sur l'hyper-spécialisation, pour lui préférer une formation plus large, extensible et ouverte.

Je terminerai en rappelant cette évidence, selon laquelle une bonne sociabilité et un caractère volontaire représentent des atouts indéniables.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Nous arrivons maintenant au terme de nos débats. Aussi, je cède immédiatement la parole à Monsieur le Vice-recteur pour répondre aux différentes interventions.

Pr. Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux

Quelle tâche ! Bien, après toutes les interventions que je viens d'entendre, j'ai envie de vous faire part des deux dernières propositions que je viens de rapidement griffonner : " à chacun sa compétence " et " nous nous cherchons tous ".

Mes collègues enseignants m'en excuseront, je souhaiterais d'abord m'adresser à Messieurs GRANDJEAN et DROEVEN, pour les féliciter pour leurs interventions pleines de bon sens. Quelles que soient vos formations respectives, je vous considère comme étant des ingénieurs à part entière — au sens plein du terme — parce que vos propos nous ont révélé votre capacité d'innovation, votre volonté de créer, avec de la valeur ajoutée. Et il se trouve qu'aussi bien en matière de formation à l'emploi que d'activité, c'est surtout cela qui compte. Je vous en remercie.

J'en viens tout naturellement aux interrogations de Monsieur CAYET sur le métier de fermier. En effet, cela doit nous faire énormément réfléchir sur le devenir de la profession, tout en n'oubliant quand même pas que les fermiers sont nécessaires, et pour plusieurs raisons. Pour éclairer mon propos, j'aimerais d'ailleurs préciser d'emblée que j'ai une préférence pour le vocable de paysan. Le paysan est celui qui gère le paysage, dans ses aspects utiles et rentables, mais aussi pour la beauté, pour le plaisir — le nôtre, celui d'aller nous balader demain ou ce soir encore, de partir vers ces beaux paysages. Je crois vraiment qu'il faut que nous réfléchissions à cela, à cette notion très particulière de paysan qui peut, elle aussi, être créatrice d'emplois — j'en suis parfaitement convaincu.

Pour répondre à Messieurs GILLET et LAMBOT, "apprendre à apprendre" est effectivement essentiel.

Monsieur GILLET le dit parce qu'il a une mission importante, celle d'informer ; Monsieur LAMBOT en a une autre, puisqu'il appartient à un service public, qui plus est un service public actuellement confronté à des problèmes nouveaux, parce que nous vivons en effet dans une société tout à fait singulière, où les déchets aussi doivent être gérés, tout comme, d'une façon plus générale, les problèmes de pollution.

Je poursuivrai avec Madame MENESSION, Directrice de Catégorie de la Haute Ecole Charleroi-Europe. Je voudrais d'abord la rassurer, en lui disant que, moi aussi, j'ai l'impression que les gradués pourront accéder au titre de bachelier ; ils ne seront donc pas oubliés par les réformes. Mais je souhaite aussi vous confier que je connais bien votre école et sa région. Je travaille à Gembloux, mais je suis Louviérois : je connais donc très bien le milieu social que vous évoquez. Vous émettez des craintes quant au niveau économique de la région où vous vous trouvez, mais sachez aussi que notre paysage socio-économique est appelé à évoluer. Dès lors, je ne peux que vous encourager à continuer dans la voie que vous vous êtes tracée dès le départ. Vous avez une réputation à Fleurus et elle est bien connue. Je connais vos qualités et votre force est certainement d'avoir trouvé une niche. Cependant, faut-il, à partir de là, vouloir tout faire ? Faut-il pour autant vous disperser, en organisant de l'horticulture, de l'art floral et consorts ? Je m'interroge et je vous interroge.

J'en viens aux questions posées par Monsieur POLLARD. Pour ma part, je suis convaincu que des relations entre les hautes écoles et l'université — en ce compris pour la formation



des étudiants et des maîtres — sont absolument essentielles. Mais encore faut-il que nous acceptions de faire en sorte que la structure organisationnelle des hautes écoles se rapproche quelque peu de celle des universités. Parce qu'il ne faut pas oublier que la composante privée, dans les universités, est devenue une donnée capitale. Je rappellerai que, parmi les 550 personnes que nous employons à Gembloux, 250 personnes sont sous statut dépendant de la Communauté française et 300 autres sont sous statut privé. Par conséquent, ce type de contraintes devra à l'avenir être pris en compte pour qu'un rapprochement efficace puisse être envisagé. Je sais déjà que tout cela ne se fera pas sans résistances et sans difficultés, mais je suis obligé de rappeler que je ne serai fondamentalement intéressé à développer de nouvelles stratégies que dans la perspective de créer une dynamique réellement favorable à l'emploi.

Les interventions de Monsieur BAILLY et de Madame YERNA ont toutes deux été extrêmement pertinentes. Et je voudrais quand même vous féliciter en tant que personnalités politiques que vous êtes et que vous représentez. Dans la voie que vous avez choisie, je vous dis bon courage, car le travail que vous faites est énorme. Pour faire de la politique, pour essayer de faire passer ce langage auprès de nos citoyens, il faut être dévoué. Quand je vois le nombre d'heures que vous faites, je me dis que c'est un véritable sacerdoce ; vous ne comptez ni le temps, ni l'énergie que vous investissez. Je pense bien sincèrement que c'est une tâche très utile, et qui le sera de plus en plus. Auprès de qui ? Des citoyens en général, bien sûr, mais aussi auprès de nos jeunes. Monsieur le Bourgmestre, je veux que vous sachiez que le métier de bourgmestre est quelque chose que je respecte tout particulièrement, tout comme celui d'instituteur. Parce que dans les deux cas, votre engagement est à la base de tout, et notamment des carrières des jeunes. Vous avez une image qui est extrêmement importante et à laquelle on doit pouvoir s'identifier. Elle est encore bien différente de celle d'un ministre — Madame YERNA excusera cette précision — car on ne devient ministre que pour un moment donné, souvent plus court, sans forcément entretenir un rapport aussi fort avec les citoyens et les jeunes.

Dans la foulée, j'ai donc envie de dire qu'il faut, nous formateurs, que nous soyons des personnages. Il faut que nous marquions à un moment donné. J'ai l'habitude de dire que je ne suis pas sûr de frapper les esprits dans mon métier, mais que j'espère néanmoins, lorsque j'ai 100 étudiants devant moi, que je vais en marquer 10 — et qu'un autre collègue va lui aussi en marquer 10. Indépendamment de ma fonction de Vice-Recteur, j'exerce en tant que professeur un métier bien particulier, car je suis statisticien. Autant vous dire qu'a priori, la statistique ne jouit aucunement d'un quelconque prestige ; je connais donc la valeur des efforts à produire pour tenter de laisser cette empreinte que j'évoquais à l'instant. J'ajouterais encore que je ne suis pas devenu Vice-Recteur suite à une nomination par un ministre, mais parce que mes collègues me l'ont demandé à la majorité des deux tiers — je ne sais pas si c'est si fréquent que cela.

Venons-en maintenant au problème des passerelles. Oui aux passerelles, mais pas avec n'importe qui et pas n'importe comment. Demain, si vous décidez qu'un étudiant peut être automatiquement dispensé de représenter un examen s'il a obtenu 10 ou 12 sur 20, je m'adapterai. Si vous mettez la barre à 8 ou 14 — ou peu importe combien — je m'adapterai aussi. Tout simplement, parce que le problème n'est pas là. Le problème, en matière de formation, c'est de former les gens le mieux possible. C'est pourquoi je dis oui aux passerelles, mais ni dans des textes, ni dans des règlements figés. Quand on crée une passerelle pour quelqu'un, la responsabilité se situe à tous niveaux : au niveau de celui qui la demande, pour commencer, au niveau de celui qui va l'accueillir, mais aussi au niveau de celui qui conseille de l'accueillir. Aussi, indépendamment des pôles, des académies ou de tout autre concept formel inscrit dans des décrets ou des règlements, je crois bien plus à la notion de relations d'institutions à institutions — des relations que nous créons ensemble, de véritables synergies avec, d'un bout à l'autre, de réelles compétences. Cela, nous devons l'encourager indépendamment des règlements et des décrets. En cherchant ensemble, au sein de relations concrètes et solides, nous trouverons des solutions en termes de passerelles.

Ce qui me semble le plus important, c'est que nous nous parlions et que nous tentions, indépendamment des prescriptions, d'aider les jeunes. Car, en effet, il ne faut jamais casser un jeune qui a un projet et qui veut progresser, même si — il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire — plus nous montons dans le niveau scolaire, et plus nous sommes élitistes. Qu'est-ce que j'entends par là, en employant un terme qui fait souvent peur ? Cela voudrait-il dire, parce qu'on est élitiste, que tout le monde ne pourrait pas " y arriver " ? Non. Au contraire, quand je parle d'élitisme, ce qui m'intéresse moi, c'est que tout le monde puisse effectivement venir et accéder au plus haut niveau. Mais pour ce faire, il faudra aussi satisfaire un certain niveau d'exigence qui, par ailleurs, s'apprend. Je suis, quant à moi, fils de soudeur et je n'ai pas peur de dire que je n'aurais pas pu faire les études que j'ai entreprises, si je n'avais pas reçu des aides parallèles. C'est clair et limpide et, autrement dit, ma conception à moi de l'élitisme est absolument étrangère à tout concept qui viserait à en limiter l'accès. Je fais partie de ceux qui souhaitent vraiment que tout le monde puisse tenter sa chance.

Dès lors, je vous interroge. Je vous interroge parce que je ne suis pas sûr qu'à la faveur de ce Processus de Bologne dans lequel nous sommes désormais embrigadés, on n'arrive pas tôt ou tard — parce que la Communauté Française est pauvre et que, de plus en plus, on nous dit que l'état est pauvre et n'a pas d'argent — à financer éventuellement un niveau baccalauréat pour, tout compte fait, éviter de le faire au niveau des masters... que devraient financer les candidats eux-mêmes ! Comme les Hollandais l'ont décidé, comme les Flamands sont en train de le décider. Je voudrais que vous réfléchissiez bien à cela, au-delà des intentions avouées, qui consistent à regrouper des institutions selon un nombre

minimum de 60.000 étudiants, avec de nouveaux diplômés européens. Ce qui est très important à retenir, c'est que nous sommes actuellement pris dans un mouvement de grande ampleur, où nous devons rester très attentifs pour ne pas abdiquer sur des principes qui font notre fierté. Alors, s'il est vrai que la Belgique est toute petite, s'il est vrai que la Communauté française est minuscule à l'échelle de l'Europe, la seule manière de nous renforcer les uns les autres consiste d'abord à admettre qu'il existe différents niveaux. C'est clair, et il n'y a aucun déshonneur à accepter que les personnes accèdent à des échelons différents, *pour autant que les uns acceptent d'aider les autres par la suite*. Ici même, autour de cette table — je pense notamment aux directrices et directeurs d'établissements — nombreuses sont les personnes qui sont devenues élitistes au sens où je l'entends, c'est-à-dire au sens où leur objectif prioritaire est resté le suivant : donner aux plus jeunes et à tous ceux qui occupent des niveaux moins élevés tout ce qu'il leur est possible de transmettre, avec la volonté que chacun progresse. Et bien, cela, c'est une particularité que nous avons en Belgique, parce que nous avons monté un système social qui le permet. Soyons-y attentifs. Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Avant de tirer les conclusions de cette journée, il me reste à répondre à Monsieur LORENT, pour l'inviter à faire parvenir une proposition concrète à Monsieur Alain COLLARD, Secrétaire du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail. Je rappelle que ce comité a apporté tout son soutien à notre initiative, pour que nous puissions aussi mettre en exergue la formation à la sécurité dans les métiers agronomiques.

M. Alain COLLARD, Secrétaire du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail

Revenons maintenant au problème de l'adéquation des formations agronomiques au marché du travail. A l'instar de Monsieur CLAUSTRIAUX, je tiens d'abord à mettre l'accent sur les interventions de Messieurs GRANDJEAN et DROEVEN, qui ont apporté leur



précieux éclairage de terrain à nos débats. Je les en remercie, parce que je crois vraiment qu'ils nous ont permis de saisir la réalité à laquelle sont promis une grande partie de nos étudiants. Quel que soit leur établissement ou la section suivie, les étudiants sont destinés pour la plupart, en tout cas pour une proportion importante, à devenir des indépendants ou des aidants tels que nous les ont décrits Messieurs GRANDJEAN et DROEVEN. Merci de votre présence.

Pour le reste, l'actualité a voulu que l'intervention de Monsieur le Vice-Recteur, de même que la plupart de vos questions et remarques, aient principalement eu pour objet le Processus de Bologne, qui intéresse au premier chef étudiants et enseignants.

Dès lors, qu'est-ce que tout cela peut aussi signifier pour les représentants de l'industrie ?

Chacun a déjà bien compris que tous ces changements en perspective sont d'importance et qu'ils dépassent largement le cadre strictement pédagogique. Je crois donc qu'il faut oser voir les choses telles qu'elles évoluent. Le marché européen regroupe 15 états aujourd'hui ; demain, nous serons 25. La formation change, profondément et à de nombreux niveaux. Pour la première fois, à la rentrée académique 2003, a été organisé un " examen d'entrée " pour les études de vétérinaire. Pourquoi ? Notamment parce que les étudiants français arrivaient en rangs serrés ou en colonnes, qu'on veuille clairement l'avouer ou non. Quand on connaît les problèmes que traversent la région liégeoise et quand on sait qu'on n'arrivait plus à asseoir les étudiants, sans parler de la pénurie d'animaux de laboratoire, on comprend mieux que certaines dispositions douloureuses s'imposent quasiment d'elles-mêmes. Dans le même temps et puisque les subventions sont liées au nombre d'élèves, je sais aussi que certaines hautes écoles ou universités opèrent depuis 3 ou 4 ans un mouvement inverse, en accueillant massivement des étudiants étrangers — en fait, depuis qu'ont été modifiés les quotas relatifs aux étudiants étrangers communautaires. Le Ministre DEMOTTE vient, quant à lui, de prendre une position qui, si elle est suivie, satisfera en partie les kinés. En clair, ceux qui ne seront pas repris dans les quotas pourront quand même porter le titre de kinésithérapeute — ce qui nous arrange vis-à-vis des Français, qui n'ont dès lors plus besoin d'être repris dans le quota INAMI belge pour pouvoir être kinés en France. Dans le même temps, cela arrange aussi nos kinés qui sont dans les clubs sportifs, ouvrent des salles de sport, etc. Pour la petite histoire, les francophones étaient déjà tombés d'accord pour introduire une telle requête dès 1995, mais les Ministres flamands qui se succédaient à la Santé Publique refusaient toute discussion dans ce domaine.

Tous ces exemples, d'apparence parfois contradictoire, nous montrent bien que nous vivons dans un monde et une réalité qui sont devenus extrêmement changeants. Dans ce monde en mouvement, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur de type court agronomiques ont leur place — et j'ai envie d'ajouter, plus que jamais. Je crois que les débats de ce jour l'ont démontré. Le succès actuellement rencontré par les formations agronomiques n'est d'ailleurs pas étranger à tous ces phénomènes et correspond sans

doute à ce mouvement historique très particulier que nous vivons : retour à la nature, à l'environnement, à la terre. Quand je pense qu'il y a quelques années, à la CCPQ, on a voulu supprimer des sections environnement au prétexte qu'il en existait une dans la région de Bruxelles — il s'agissait en outre d'une section à vocation scientifique pas du tout liée à l'agriculture et à la nature. Monsieur HENDRICKX se souvient certainement de ces combats menés pour des options dont la pertinence nous apparaît maintenant évidente. Donc, je suis intimement persuadé que de nombreux autres créneaux restent à développer, en termes de formations et d'emplois. Merci de votre attention.

M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets

Avant de nous séparer, je souhaite une dernière fois remercier, en notre nom à tous, les directions de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et de la Haute Ecole Rennequin Sualem pour nous avoir si aimablement accueillis. Je leur demanderai de bien vouloir être nos interprètes auprès de leurs équipes respectives pour les remercier de leur précieux concours à la réussite de cette journée. J'ajouterai une mention toute particulière pour le personnel de l'internat de l'Institut, dont les talents culinaires ont parfaitement complété le plaisir que nous avons à nous rencontrer. Merci à tous.



LISTE DES PARTICIPANTS

M. André BAILLY, Député - Bourgmestre, COMMUNE DE PEPINSTER
Mme Christine BAUDINET, Gérante, FETTWEIS SPRL
M. Laurent BEAUJEAN, Membre Effectif, FONDATION JEAN BOETS
M. Philippe BERTRAND, Animateur, Responsable Formation, FRONT UNI DES JEUNES AGRICULTEURS
M. Philibert CAYET, Président, FONDATION JEAN BOETS
M. Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur, FACULTE UNIVERSITAIRE DE SCIENCES AGRONOMIQUES DE GEMBLOUX
M. Alain COLLARD, Secrétaire, COMITE PROVINCIAL DE LIEGE POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL
M. Jean-Louis COURTOIS, Chef d'Atelier, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID
Mme Marianne DAWIRS, Directrice de Catégorie Agronomique, HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE RENNEQUIN SUALEM
M. Georges DEMEESTER, Président, BEL-EUROPEA
M. Michel DETROZ, Secrétaire, FONDATION JEAN BOETS
M. Marc DISTREE, Chef d'Atelier, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID
M. Frédéric DROEVEN, Pépiniériste Paysagiste, PEPINIERES DE LOUVEIGNE
M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE, Vice-Président, FONDATION JEAN BOETS
M. Joël GILLET, Directeur, CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBLOUX, Coordonnateur BEL-EUROPEA
M. Daniel GRANDJEAN, Directeur, ETABLISSEMENTS DANIEL GRANDJEAN
M. Marc GUILLAUME, Inspecteur, ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
M. Michel HENDRICKX, Directeur, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID
M. André HERMAN, Directeur, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE VERVIERS (ORIENTATION COMMERCIALE)
M. Claude-Olivier HUBINON, Directeur du Département Agronomique, HAUTE ECOLE LUCIA DE BROUCKERE [INSTITUT ARTHUR HAULOT] — ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
M. Jean JACQUEMIN, Directeur général, PAULY-ANDRIANNE SPRL

M. Francis LAMBOT, Ingénieur Agronome, REGION WALLONNE — DIRECTION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES

M. Jules LAUWERS, Directeur honoraire, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID

M. Roger LESAGE, Administrateur délégué, INFOREF

Mme Françoise LICKER, Directrice, INTERNAT GLOBAL ET AUTONOME DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE LOUISE WEISS

M. Hugues LORENT, Ingénieur Agronome, PREVENTAGRI

Mme Nicole MAINJOT, Directrice de Catégorie, HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR — ISPAC

M. Alain MARLIERE, Membre Effectif, CONSEIL SUPERIEUR AGRONOMIQUE

M. Pierre MARLY, Animateur, FONDATION JEAN BOETS

M. Jean-Louis MASSART, Attaché de Presse, CABINET DE M. LE DEPUTE PERMANENT ANDRE GILLES

Mme Christiane MENESSION, Directrice de Catégorie Agricole, HAUTE ECOLE CHARLEROI-EUROPE — ENSEIGNEMENT LIBRE

M. Robert MOOR, Directeur, INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT HORTICOLE — VILLE DE LIEGE

Mme Sabine PIROTON, Présidente de Jury (Environnement), HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE RENNEQUIN SUALEM

M. Baudouin PLATIAU, Gérant, ENVIROTOP

M. Pierre POLARD, Ingénieur Agronome, Directeur, FERME PROVINCIALE DE LA HAYE ASBL

Mme Bernadette RASQUIN, Inspectrice, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

M. Luc RUELLE, Directeur, CENTRE HERBAGER DE PROMOTION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ASBL

M. André SAUVAGE, Sous-Directeur, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID

M. Yves SOMVILLE, Directeur du Service d'Etudes, FEDERATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

Mme Catherine VAN GYSEGHEM, Responsable de Centre, SIEP DE LIEGE — SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS

M. Louis VANDERHOVEN, Chef de Cabinet, CABINET DE M. LE DEPUTE PERMANENT ANDRE GILLES

M. Jean-Paul VERLAINE, Conseiller Formation, AGORIA LIEGE-LUXEMBOURG, Directeur des Programmes et du Marketing, TECHNIFUTUR

Mme Raymonde YERNA, Conseillère, CABINET DE M. LE MINISTRE PHILIPPE COURARD, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

l'a.s.b.l. CENTRE de COOPERATION TECHNIQUE et PEDAGOGIQUE (CE.CO.TE.PE.)

Un instrument de liaison économie-enseignement

Créée en 1974 par le Conseil provincial, cette a.s.b.l. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant le réseau d'enseignement de la Province de Liège.

Par vocation, le Centre de Coopération Technique et Pédagogique est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et l'enseignement.

6 Départements :

CIFOC : Centre d'Innovation et de Formation Continué
FORMULTIMEDIA : Formation par moyens Multimédia
CEFAP : Centre de Formation aux Automatismes de Production
CEFOP : Centre de Formation Continué du Paramédical
HORUS : Centre de Formation Continue et de Recherche en Sciences de l'Information et Sciences Sociales
CEFORS : Centre de Formation et de Recherche Sualem

En collaboration avec des partenaires publics et privés,

nous avons organisé des consultances et formations dans divers secteurs : agriculture, mécanique, construction, informatique, imprimerie, photocomposition, management, communication, pédagogie, auxquels il faut ajouter les domaines spécifiques des départements CEFAP et CEFOP.

Que pouvons-nous vous offrir ?

Des formations :

De l'ouvrier à l'ingénieur industriel, dans pratiquement tous les secteurs professionnels.
Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie (plusieurs années).
Notre expérience nous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes.

Des expertises :

Un expert peut collaborer sur site si nécessaire, à la résolution d'un problème d'infrastructure, d'équipement, de ressources humaines.

Des productions de supports multimédia :

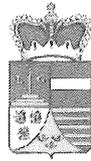
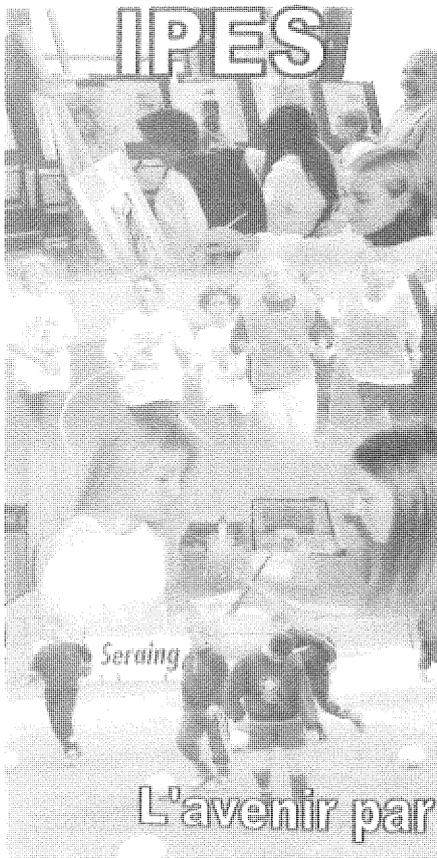
Des supports écrits, audiovisuels ou informatiques peuvent être réalisés et produits pour vos formations.

a.s.b.l. CE.CO.TE.PE.

**Centre de Coopération
Technique et
Pédagogique**

**Rue du Commerce, 14
B. 4100 SERAING**

**Tél./Fax :
32 - (0)4/338 28 30**



JEMEPPE-OUGREE



INTERNAT

L'avenir par un enseignement dynamique

Humanités technologiques

- Arts
- Education Physique
(multisports, football, handball, judo,
tennis, tennis de table, cyclisme)
- Sciences Economiques

Humanités techniques

- Esthéticienne
- Secrétariat Tourisme
- Technicien(ne) de bureau
- Techniques Sociales

Humanités professionnelles

- Auxiliaire familial(e) et sanitaire
- Hôtellerie-Restauration

Quai des Carmes, 43
 4101 JEMEPPE
 04/2379346
 Avenue du Centenaire, 240
 4102 OUGREE
 04/3303900

**VOTRE ANNONCE SUR CETTE PAGE ?
C'EST DESORMAIS POSSIBLE**

Il ne vous en coûtera que

100 Euros la demi-page

200 Euros la page complète

pour une double parution

**Les brochures de la Fondation Jean Boets
sont largement diffusées
auprès d'un public de décideurs et d'acteurs
des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques**

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

FONDATION JEAN BOETS ASBL

Rue du Commerce, 14
4100 SERAING

Tél. : 04 330 73 47 — 04 330 74 28
Fax : 04 338 28 30

Editeur responsable :
Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets
Rue de Montegnée, 144 — 4101 JEMEPPE S/M

Avec le soutien de la Région Wallonne